

Compte rendu de la huitième réunion du Comité Consultatif Régional (CCR) du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)

Kinshasa, République Démocratique du Congo 27 et 28 septembre 2010



Ministère fédéral de la
Coopération économique
et du Développement



Canadian International
Development Agency

Agence canadienne de
développement international

Canada

Cornelia (18 novembre 2010)

1. INTRODUCTION	3
2. CEREMONIE D'OUVERTURE	3
3. POINT SUR LES INSTITUTIONS DE LA COMIFAC ET PROCHAINES ECHEANCES	5
3.1. Mise en œuvre Plan de Convergence	5
3.2. Mécanisme de financement autonome et relations COMIFAC/CEEAC	7
3.3. Présidence RDC et organisation 3 ^{ème} Sommet des Chefs d'États d'Afrique centrale	8
4. DIALOGUE INTERNATIONAL ET SOUS-RÉGIONAL SUR LES FORETS	10
4.1. Point sur les négociations des APV / UE en Afrique centrale	10
4.2. Point sur les négociations climat et le rôle du monitoring des forêts dans les MRV-REDD	11
5. PASSATION DE TEMOIN ENTRE LA FACILITATION ALLEMANDE ET CANADIENNE	14
5.1. Evaluation du PFBC et de la facilitation allemande	14
5.2. Cérémonie de passation de témoin	15
5.3. Présentation de la feuille de route canadienne	16
6.1. Exposé(s) introductives sur la gestion durable en zone sèche et des plantations forestières	19
6.2. Leçons apprises au Tchad et au Cameroun	19
6.3. Leçons apprises au Burundi	20
7. ETAT DE MISE EN PLACE DES AIRES PROTEGEES TRANSFRONTALIERES	23
8. APPUIS A LA COMIFAC	24
8.1. Fonds Forestier du Bassin du Congo	24
8.2. Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo PACEBCo	25
8.3. Financement Durable des Aires Protégées dans le Bassin du Congo (PNUD/BAD/FEM)	25
8.4. Programme d'appui canadien à la COMIFAC	25
8.5. Mise en œuvre du programme CARPE /USAID	26
8.6. Le bureau d'appui à la COMIFAC – perspectives pour la coopération allemande	26
8.7. Point sur l'OFAC – Observatoire des Forêts d'Afrique centrale	26
8.8. Progrès de la certification forestière dans le Bassin du Congo	27
8.9. Bref aperçu sur la contribution de l'OIBT à la mise en œuvre du PC	27
10. ANNEXES	32
Annexe 1 : Liste des participants au Comité Consultatif Régional, Kinshasa 27 au 28 septembre 2009	32

1. INTRODUCTION

La huitième réunion du Comité Consultatif Régional (CCR) du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo s'est tenue à Kinshasa, en République Démocratique du Congo les 27 et 28 septembre 2010, sous la présidence conjointe du facilitateur allemand sortant M. Hans Schipulle et du facilitateur canadien entrant, M. Gaston Grenier. Les travaux ont largement profité de l'engagement personnel de José Endundo Bononge, Ministre de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme de la RDC, pays hôte de cette réunion, qui a activement participé à la majorité des séances. Les autres pays membres de la COMIFAC ont également participé aux assises du CCR Emmanuel Bizot, Ministre des Eaux et Forêts, Pêches et Chasses de la République Centrafricaine, Président en exercice de la COMIFAC, François Naoueyama, Ministre de l'Environnement de la RCA, Henri Djombo, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de l'Économie forestière de la République du Congo et Joseph Roland Matta, Secrétaire d'Etat aux Forêts du Cameroun.

Ont également pris part aux travaux, près de 100 participants représentant les membres du PFBC (pays membres, organisations internationales, ONG locales et internationales, organismes de recherches ainsi que le secteur privé) dont les représentants des ambassades invités, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et les institutions partenaires de la COMIFAC (CEEAC, OCFS, ADIE, les réseaux CEFDHAC), Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Union Européenne, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée-Equatoriale, Japon, Norvège, RCA, RDC, Tchad, la Banque Mondiale, BAD, FAO, OIBT, WWF, UICN, OFAC/FORAF, CIRAD, FSC, RAPAC, AWF, Conservation International, WRI, Mécanisme Mondial, UNESCO, PNUD, PNUE, WCS. Pour une liste exhaustive des participants veuillez consulter l'annexe.

Cette réunion statutaire du PFBC, organisée de manière conjointe par l'Allemagne et le Canada, fut l'occasion de procéder à la passation de témoin de la facilitation entre ces deux pays. Elle s'est penchée, entre autres, sur la gestion durable des écosystèmes forestiers des zones sèches et des plantations forestières des pays du Bassin du Congo et sur les préparatifs du troisième sommet des chefs d'États d'Afrique centrale en 2011.

La documentation intégrale et les conclusions de l'atelier sont aussi disponibles sur le site web PFBC (<http://www.cbfp.org/rapports/items/ccr8-kinshasa-fr.html> et <http://www.cbfp.org/actualites/items/CCR8Kinshasa-actufr.html>)

2. CEREMONIE D'OUVERTURE

Dans son mot d'introduction, le Facilitateur sortant **Hans Schipulle** a d'abord marqué sa joie concernant le fait que la 8^{ème} réunion du CCR ait pu être organisée en RDC, au cœur du Bassin du Congo, grâce à l'engagement du Ministre Endundo qui s'apprête à prendre en charge la responsabilité de la COMIFAC et d'abriter le troisième sommet des Chefs d'États d'Afrique centrale sur les forêts. Il a rappelé aux participants que cette dernière réunion CCR sous la facilitation allemande du PFBC ne doit pas seulement être considérée comme une occasion pour faire le bilan, bien qu'un document sommaire ait été glissé dans les pochettes des participants. Selon M. Schipulle, c'est encore et aussi une réunion d'ouverture et d'élargissement des champs de réflexion. « Avec l'insertion d'une session thématique spéciale sur la gestion durable des forêts des zones sèches nous

marquons en effet un intérêt mérité à certains pays de la COMIFAC qui ne sont pas toujours au centre des débats que nous menons sur les forêts denses humides du Bassin du Congo ». Il a également souligné son appréciation générale des réalisations positives dans la sous-région, comme la contribution remarquable à l'évolution de l'agenda politique international et le progrès dans la mise en œuvre de réformes sectorielles, ou encore l'engagement de la plupart d'acteurs du secteur privé à investir dans des plans d'aménagement et la certification forestière. Néanmoins, les défis constatés au mois de mai 2010 dans sa lettre aux partenaires persistent, notamment les faiblesses institutionnelles de la COMIFAC et le manque d'engagement de certains acteurs clés du secteur forestier dans de nombreux Etats membres. Mr Schipulle a clôturé son intervention en soulignant que la prise de conscience et l'engagement ferme des pays du Bassin du Congo à œuvrer pour la conservation et le développement durable de leurs écosystèmes forestiers l'amènent toutefois à entrevoir l'avenir avec un certain optimisme, et que l'Allemagne pour sa part continuera à fournir un soutien actif à la facilitation canadienne, à l'instar de la bonne expérience partagée avec les Etats-Unis et la France.

Le Secrétaire Exécutive de la COMIFAC, **Raymond Mbitikon**, a saisi l'opportunité pour adresser à toute l'équipe de la facilitation allemande les félicitations et les remerciements du SE COMIFAC, pour les actions accomplies durant son mandat, notamment l'amélioration de l'image du Partenariat et de celle de la COMIFAC au plan international et dans la sous-région. Il a également félicité le choix des organisateurs d'aborder le thème de la gestion des zones sèches, car les missions définies par les dispositions du Traité COMIFAC concernent effectivement la gestion de tous les écosystèmes de la gestion, et la désertification, la déforestation et la dégradation des terres y constituent une des grandes préoccupations. En vue de mieux cerner ces défis auxquels les pays de l'espace COMIFAC devront faire face, Mr Mbitikon a lancé un appel aux partenaires de ne pas diminuer leurs contributions pour la mise en œuvre de la politique régionale sur les forêts.

Le Ministre hôte de la RDC, **José Endundo**, ayant souhaité la bienvenue à tous les participants, a constaté l'affluence massive aux réunions du PFBC, qui est un signe fort de l'intérêt que les partenaires portent aux problématiques liées à la gestion forestière du Bassin du Congo, mais qui reflète aussi la bonne organisation de ces réunions. Après avoir dressé le bilan des progrès enregistrés dans la mise en place des aménagements forestiers et le développement des critères de gestion forestière durable depuis une quinzaine d'années jusqu'à la prise en compte de la dimension climat de nos jours, il a rappelé que demain la gestion des ressources en eau douce se posera. Compte tenu de sa richesse en forêts tropicales, il est donc clair pour le Ministre Endundo que le Bassin du Congo occupe une place stratégique capitale et dispose d'atouts différents qui lui permettront de contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à serre, mais aussi de faire jouer son potentiel dans la réduction des émissions et la séquestration. *« Les pays du Bassin du Congo pourraient suivre un autre chemin, qui soit à la fois compatible avec leurs objectifs de développement économique et social et plus respectueux de l'environnement »*. Autant ces atouts méritent d'être soulignés, le Ministre Endundo admet également les faiblesses institutionnels de la sous-région et invite les participants à garder en tête l'importance de renforcer la présence effective de l'Afrique centrale sur la scène internationale et les capacités des acteurs pour mettre en œuvre les programmes d'actions dans les états du Bassin du Congo.

Le président en exercice de la COMIFAC, le Ministre **Emmanuel BIZOT** de la RCA, a remercié son frère le Ministre de la RDC, **José ENDUNDO** d'avoir accepté d'abriter la réunion, et d'avoir réservé un parfait accueil chaleureux à l'ensemble des membres du PFBC. Pour le Ministre Bizot, cette 8^{ème} réunion régionale du PFBC porte une dimension particulière non seulement pour le partenariat qui témoignera du début d'une nouvelle phase de pilotage avec la passation entre les facilitations allemande et canadienne, mais aussi pour la COMIFAC qui entamera pratiquement en parallèle la nouvelle présidence de la RDC, étant donné que le mandat de la République Centrafricaine arrivera à son terme en début novembre 2010. Il a ensuite remercié sincèrement tous les partenaires qui ont contribué à la réalisation de divers projets pendant la phase de sa présidence, en particulier l'Allemagne. Avant de déclarer ouverte la 8^{ème} réunion du CCR du PFBC, le Ministre Bizot n'a pas manqué de féliciter la nouvelle facilitation canadienne, en l'invitant à faire un grand pas en avant vers une bonne coordination des interventions et un engagement effectif des partenaires pour la réalisation des programmes d'actions nationaux relatifs à la lutte contre la dégradation de la biodiversité, la déforestation ainsi que la réduction de la pauvreté.

3. POINT SUR LES INSTITUTIONS DE LA COMIFAC ET PROCHAINES ECHEANCES

3.1. Mise en œuvre Plan de Convergence

Dans sa présentation de la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC à la lumière des conclusions de sa dernière évaluation en 2008, le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC, Martin Tadoum, a d'abord dressé un bilan sommaire de l'état de mise en œuvre du plan en mettant l'accent sur l'harmonisation des outils de gestion forestière, la conservation de la biodiversité, la gouvernance forestière, le renforcement des capacités et la mobilisation de nouveaux mécanismes financiers.

Selon Mr Tadoum, les faiblesses constatées récemment sont les suivantes : (i) une appropriation faible du PC au niveau national, et le problème d'autonomie et/ou marge de manœuvre qui se pose souvent pour les coordonnateurs nationaux COMIFAC au sein de leur ministère ; (ii) la faiblesse persistante des institutions sous-régionales ; (iii) le caractère très limité et aléatoire des ressources financières propres des Etats membres pour la mise en œuvre du plan et le financement des institutions communes ; (iv) le manque de concertation entre partenaires au développement et les pays de la COMIFAC voir le SE. Il a souligné que les partenaires très souvent informent qu'un nouveau programme d'appui sera mis en place plutôt que de consulter au préalable le SE, ce engendre la mise en œuvre déséquilibrée du PC. En plus, les projets adoptés ne tiennent pas toujours compte des réalités de la région car certains partenaires ont tendance à trop focaliser leurs appuis sur certains sujets.

Mr Tadoum a ensuite proposé les perspectives qui pourront à mi-terme améliorer certaines faiblesses. (1) Il y a d'abord la révision du Plan de Convergence pour l'adapter à des thématiques émergentes, la décision pour son lancement a été prise lors du dernier Conseil des Ministres en mars 2010. Avec l'appui de la CEEAC, le SE a élaboré des termes de références et est en train d'identifier des consultants. (2) Le développement de nouveaux partenariats stratégiques (Canada, Japon...) peut donner des impulsions positives, de même la mise en œuvre des programmes en cours (PACEBCo, TRIDOM, REDD/GEF). (3) La capacité opérationnelle des acteurs, notamment le SE qui a considérablement augmenté, d'autres appuis sont en train de se mettre progressivement en place.

Pour plusieurs participants, le manque d'orientation des partenaires et des Etats membres dans la mise en œuvre du PC est lié à la nécessité de clarifier davantage le mandat du SE COMIFAC. Selon Leonard Usongo (UICN) le SE devrait assurer des orientations stratégiques vers les Etats et responsabiliser les institutions. Concernant la coordination et suivi des activités, Jacques Tunguni (CN RDC) a renchéri en expliquant la difficulté des coordonateurs nationaux à capitaliser au niveau national car les partenaires au développement ne communiquent pas forcément les résultats au Ministère. Au niveau national, souvent des activités ne font pas de référence au Plan de Convergence alors qu'elles correspondent parfaitement à ses axes. Pour lui et d'autres, il y a la nécessité d'instaurer un mécanisme de reporting/suivi pour canaliser toutes les expériences au niveau du SE afin qu'il puisse en rendre compte dans ses rapports de suivi. L'initiative de la facilitation allemande (Bangui 2008) n'a malheureusement pas connu beaucoup de succès auprès des partenaires. Mr Ndonse (CN Burundi) et Celestine Ntsame (OIBT) ont d'ailleurs déploré le fait qu'ils ne retrouvent pas du tout les activités de leurs pays et/ou institutions dans le bilan présenté par le SE. Le SE COMIFAC a marqué son accord avec ces propositions mais a aussi appelé à la responsabilité des Etats membres et les CN pour assurer une coordination plus forte au niveau national, car le SE a d'abord un mandat de suivi régional.

Questionné sur la possibilité d'intégrer une harmonisation sur les initiatives REDD dans le nouveau Plan de Convergence révisé, le SE COMIFAC a répondu qu'il ne s'agit pas d'un élargissement au delà des dix axes établis, mais plutôt d'un effort de donner plus de visibilité à certaines priorités, dont REDD. On attend aussi les propositions des partenaires là-dessus. Selon Martin Tadoum, la révision du Plan de Convergence ne pose d'ailleurs pas un problème de justification, ce n'est pas comme si la COMIFAC cessait à s'intéresser à une harmonisation dans des domaines déjà acquis comme le travail sur les codes forestiers nationaux. Le fait de vouloir réviser l'instrument de coordination régional est une expression de la volonté politique pour travailler davantage ensemble.

A l'égard de l'étonnement de Landing Mane (OSFAC) sur le nombre des activités présentées par rapport aux ressources humaines restreintes du SE, Martin Tadoum a précisé que la BAD renforce des capacités et qu'il y a aussi des missions de consultants. Malheureusement, ces appuis restent ponctuels et ne risquent pas d'apporter un véritable soulagement dans la gestion des ressources humaines sans la mise en place d'un financement autonome et stable. Sven Walter (Mécanisme Mondial) a donc souhaité que l'étude qui analyse les relations entre la CEEAC et la COMIFAC soit bientôt publiée, aussi pour clarifier le mandat de coordination de la COMIFAC, et André Toham (WWF) a demandé la CEEAC de donner des indications aux participants présents comment elle compte assurer la mise en œuvre du mécanisme de financement autonome. Selon Martin Tadoum, les résultats de l'étude sont attendus pour fin 2010, mais il est déjà clair que la COMIFAC en tant qu'agence travaille en partenariat avec la CEEAC et que les rapports sont excellents et fructueux.

Hans Schipulle conclut en précisant que certaines difficultés susceptibles de freiner le travail du SE COMIFAC persistent, notamment le mandat peu explicite du SE pour orienter les pays dans la mise en œuvre du PC, le fonctionnement des CN, le mécanisme de partage d'information pour assurer un suivi des activités, et les capacités en ressources humaines du SE COMIFAC. Il a fait remarquer qu'il y a un lien entre les difficultés de la mise en œuvre du PC et d'autres problèmes dans la région

(appropriation nationale, financement autonome), et qu'il est indispensable de rechercher des solutions qui permettent d'agir, et de sortir de la logique d'appuis ponctuel des projets pour tendre vers une planification et des stratégies politiques à long-terme. M. Schipulle a d'ailleurs félicité tous ceux qui travaillent en dépit de ces difficultés pour mettre en œuvre le PC, le SE souvent dans des conditions (physiques) difficiles. Concernant le manque de transparence dans le suivi ou le dévoilement des résultats des projets, les membres du PFBC sont appelés à faire plus d'effort pour communiquer ces résultats, ce qui rendrait l'appui à la COMIFAC plus efficace et améliorerait une mise en œuvre du PC plus équilibrée.

3.2. Mécanisme de financement autonome et relations COMIFAC/CEEAC

Lors de la dernière réunion CCR du PFBC (Douala, mai 2009) le SE COMIFAC avait rappelé aux participants la gravité de la situation de financement autonome de l'organisation. La COMIFAC comme les autres institutions partenaires doit – en principe - son fonctionnement aux contributions égalitaires des pays membres, fondées sur la décision des Chefs d'Etats en 2005 de mettre en place un mécanisme de financement autonome. Mais jusqu'en 2010 le taux de recouvrement de ces contributions égalitaires des pays membres n'étaient qu'à 42%. Un autre événement qui aurait brouillé les cartes était l'intégration de la COMIFAC dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) en 2007. Les recommandations des Ministres avaient proposé une concertation entre la COMIFAC et la CEEAC pour déterminer les responsabilités budgétaires. En mars 2009, il s'est tenu une réunion de concertation entre le Président en Exercice de la COMIFAC et la CEEAC. A l'époque, la CEEAC ne reconnaissait pas (1) qu'il lui revient de mettre en œuvre le décaissement du budget de fonctionnement de la COMIFAC, et (2) que les ressources qui proviendraient du mécanisme de recouvrement actuel ne seraient pas mises totalement à la disposition de la CEEAC.

Lors d'une réunion de concertation entre les Ministres de la COMIFAC tenue à Libreville en mai 2009 la question sur le financement de la COMIFAC a été soulevée et les représentants des autorités ministérielles ont déclaré à l'unanimité que le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et la CEEAC devraient s'accorder pour inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil des Ministres en 2009. En septembre 2009, les Ministres en présence du SG de la CEEAC ont donc retenu de proposer à la Conférence des Chefs d'Etat, le principe d'une augmentation du taux de prélèvement de la CCI de 0,4 à 0,5% dont 0,1% sera rétrocédé automatiquement à la COMIFAC pour assurer son fonctionnement et lui permettre de réaliser pleinement ses missions. Le Secrétaire Général de la CEEAC fut invité à inscrire la question relative au mécanisme CCI (système de financement sécurisé de la Communauté d'Intégration) à l'ordre du jour du 14^{ème} Sommet ordinaire des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEEAC (22 octobre 2009, Kinshasa). En conséquence, les Chefs d'Etats « *ont instruit les Ministres des Finances, du Budget et les Gouverneurs des Banques Centrales/Nationale de tenir dans les plus brefs délais une réunion extraordinaire pour la mise en application de la CCI* » (Communiqué final, III.1). Pour l'instant, le mécanisme CCI n'a pas encore été mise en place par tous les pays.

Faisant le point sur la mise en œuvre du mécanisme de financement autonome, la clarification des relations entre COMIFAC et CEEAC et l'affiliation « financière et/ou technique » (CN Gabon), le Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC, M. Roger TCHOUNGUI a d'abord expliqué qu'il y

actuellement un très bon esprit de coopération entre la COMIFAC et la CEEAC, qui certes reste à être formalisé mais la sincérité dans les relations humaines existe et facilite le travail. Ensuite, selon ses informations, le mécanisme de décaissement des fonds devrait fonctionner à partir de 2011 et environ 300 Millions FCFA du budget de la CEEAC seront consacrés à la COMIFAC, ce qui correspondrait à la hauteur des engagements des 10 États membres à l'heure actuelle. Le président Bizot a rappelé que pour ce décaissement ne reste pas un soutien ponctuel et pour obtenir les contributions stables, voir plus élevées, des fonds propres des États membres de la COMIFAC, il sera toujours indispensable d'intervenir auprès des ministres de finances et de planification, et avec les Chefs d'États. Les membres PFBC et le facilitateur ont assuré le SE COMIFAC que beaucoup de partenaires sont prêts à mener des actions au niveau nécessaire afin d'aider à la mise en œuvre un mécanisme de financement stable et autonome. Il faut surtout éviter de persister dans le piège des soutiens ponctuels, qu'ils parviennent de la CEEAC ou des membres PFBC.

La France, souvent questionnée pour son appui direct à la COMIFAC, a rendu explicite son soutien pour le principe et la mise en place du mécanisme autonome de financement. Selon Jean-Pierre Thébault, Ambassadeur délégué à l'Environnement, la France conçoit cet appui direct comme un acte de confiance, mais qui doit être basé sur une certaine réciprocité pour légitimer de nouveaux actes. Une démarche concertée des membres facilitateurs du PFBC (USA, France, Allemagne, Canada) a été entamée.

3.3. Présidence RDC et organisation 3^{ème} Sommet des Chefs d'États d'Afrique centrale

Ce point a été développé par José Endundo, Ministre RDC et prochain Président de la COMIFAC, au début de la deuxième journée de la réunion CCR. Il a d'abord marqué l'intention nette du président Kabila à ne pas s'occuper uniquement de la campagne présidentielle (jour de vote fixé pour le 27 novembre 2011) pendant l'année 2011 mais de faire avancer aussi les politiques sectorielles. L'organisation du 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat vers juin 2011 fait partie intégrale du programme de travail présidentiel. Mr Endundo a aussi évoqué l'importance accrue du dossier environnement par rapport aux autres portfolios ministériels, et a souligné son potentiel pour changer l'image d'un pays et d'une région. La RDC et la COMIFAC, selon lui, devraient faire parler de ses forêts et d'elle-même comme la gardienne d'une ressource globale. « *Nous voyons de nouveaux horizons s'ouvrir avec nous* » a-t-il constaté, « *pour renvoyer au monde entier l'image d'une région responsable et concernée par les questions d'importance globale* ».

Selon le Ministre Endundo, le sommet devrait permettre aux États de la sous-région de faire porter leurs voix vers extérieur, c'est pour cela qu'il faudrait prévoir deux niveaux ; (1) une conférence supranationale de la sous-région, donc COMIFAC intérieure, et (2) une conférence internationale qui donne la scène à la COMIFAC où elle peut exister aux yeux de la communauté internationale.

Mais pour organiser ce sommet, il faudrait aussi continuer à avancer avec le développement et la communication d'une vision de gestion commune. C'est le noyau dur de la COMIFAC, et en même temps le plus grand défi difficile à réaliser. Il a rappelé que seulement en RDC, 40 Millions de personnes vivent des ressources de la forêt, et l'institution d'un processus participatif où toutes les forces sont parties prenantes, reste une opération majeure. Le Ministre Endundo a fait comprendre

aux membres PFBC que la RDC est prête à s'investir pour la région et de parler au nom de la COMIFAC. Mais il faut admettre les faits de la réalité : la RDC serait depuis 1998 un pays qui se cherche, avec de multiples problèmes, plus de 400 tributs et des priorités budgétaires qui s'imposent dans une situation d'après-guerre. *« Il est difficile de s'engager dans un processus de convergence régionale si votre pays lui-même est divisé »*. Bien que des réformes forestières eussent été entamées depuis 3 ans, on constaterait toujours beaucoup de retard en RDC par rapport aux autres pays de la sous-région.

Le Ministre Endundo a donc fait appel à la COMIFAC et à la solidarité de tous les partenaires pour l'organisation du Sommet sur les Forêts Tropicales, et pour la consolidation d'une vision commune.

Parlant de la consolidation d'une vision régionale, le Ministre Endundo a souligné l'intérêt de la sous-région à préparer les négociations climat avec une position consolidée, au moins en ce qui concerne le mécanisme REDD : bien que les parties membres à la convention soient peu inclinées à se mettre d'accord sur un nouveau protocole climat, le mécanisme REDD peut déjà être mise en place et il faut donc trouver un accord sur l'architecture financier. Le président Bizot a déployé que l'agenda de cette réunion CCR n'avait pas permis de porter spécifiquement sur la prochaine 16^{ème} Conférence des Parties à la Conventions des Nations Unies sur le Changement Climatique à Cancun (29 novembre à 10 décembre 2010) et a profité de l'occasion pour saluer ouvertement l'habileté dont faisait preuve son confrère le ministre Endundo pour évoquer les négociations climat lors des rencontres avec les autres ministres de la sous-région, voir les chefs d'états. A son avis, la COMIFAC pourrait seulement partir au Mexique avec une nouvelle position, qui ne reprendra pas tout juste celle de Copenhague en 2009, si elle arrive à insérer ce point dans l'agenda de travail des responsables politiques au plus vite possible. En prenant le devant sur d'autres commentaires, le SE COMIFAC a fait valoir qu'il y a déjà eu de nombreuses réunions de travail depuis Copenhague qui ont aidé à avancer vers une position retravaillée, mais que le point mérite d'être inscrit sur l'agenda du prochain conseil des ministres (8-11 novembre 2010). Dietmar Schorlemer (GTZ) a également confirmé l'intention du Bureau d'Appui à la COMIFAC de continuer à appuyer le GT Climat avec l'expert international en place qui serait très apprécié par tous les points focaux (Olivier Bouyer, ONFi).

Le Ministre Endundo a encore souligné l'intérêt de la sous-région d'aller dans les négociations climat avec une position consolidée, au moins en ce qui concerne REDD+ : bien que les parties membres à la convention soient peu disposés à se mettre d'accord sur un nouveau protocole climat, le mécanisme REDD peut déjà être mise en place et il faut donc trouver un accord sur l'architecture financier. Dietmar Schorlemer (GTZ) a par cette occasion confirmé l'intention du Bureau d'Appui à la COMIFAC de continuer à appuyer le GT Climat avec l'expert en place très apprécié (Olivier Bouyer, ONFi).

Concernant l'organisation du 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat de la COMIFAC en juin 2011, les partenaires ont vivement salué et soutenu cette initiative. Le SE COMIFAC a proposé de réfléchir dès à présent (Conseil des Ministres) sur le genre de décision à adopter, l'agenda et les groupes techniques d'appuis. Le SE avait créé un comité d'organisation, qui pourrait avancer en concertation avec la RDC les réflexions là-dessus. Le WWF avait d'ailleurs déjà proposé son appui, et pour le président Bizot la facilitation PFBC aurait un rôle à jouer pour initier des réunions de concertation.

4. DIALOGUE INTERNATIONAL ET SOUS-RÉGIONAL SUR LES FORETS

4.1. Point sur les négociations des APV / UE en Afrique centrale

Ce point a été présenté par *Alain Penelon*, conseiller FLEGT à la COMIFAC. Il a d'abord rappelé la finalité et l'objectif de FLEGT : la finalité serait de parvenir à une gestion durable des forêts par une gouvernance améliorée, et ceci à travers l'objectif direct de FLEGT la lutte contre l'exploitation de produits forestiers (notamment de bois) illégale et son commerce associé. Une action parmi beaucoup d'autres est la conclusion des accords de partenariats volontaires (APV) entre les pays producteurs et les pays importateurs (EU) pour construire et mettre en œuvre un système de vérification de la légalité (SVL) sous une perspective commerciale. Tous les cinq pays forestiers de la sous-région sont aujourd'hui engagés dans ce processus (Congo, Cameroun, RDC, RCA et Gabon), le Cameroun et le Congo ayant déjà paraphé les APV¹ et la RDC ayant commencé avec les négociations en octobre 2010. La première émission d'autorisation FLEGT est prévue pour le mois de juillet 2011 (République du Congo). Alain Penelon a d'ailleurs fait valoir que l'accent mis sur la grille de légalité lors des négociations ne veut pas dire qu'on ne parle plus de gestion durable. La gestion durable est plutôt déjà inscrite dans les Code Forestiers, et un renforcement de la légalité se traduirait par un plus grand respect des principes de gestion durable telle qu'elles ont été retenues dans les codes. Il a conclu en précisant que le Bassin du Congo allait devenir le premier massif forestier mondial sous APV-FLEGT et que cette situation donne du poids à la COMIFAC face à l'UE, et qu'il serait important à noter qu'on ne fait pas de compétition de vitesse dans les négociations. Parfois un pays a des dossiers plus difficiles à régler ou entreprend déjà des mesures de mise en œuvre de l'APV alors que la signature formelle du partenariat n'a pas encore eu lieu. Martin Tadoum a fait savoir que certains aspects du transit n'ont pas encore été pris en compte dans les APV Cameroun, mais que l'étude FAO en cours conclurait bientôt. Aussi y'a-t-il des pays qui sont touchés par le transit régional, comme le Rwanda et le Burundi. Cléto Ndikumagenge (UICN) a informé les participants que la FAO finance aussi ces projets sur le commerce transfrontalier, il y aura en premier un atelier à Bujumbura du 22 au 24 novembre.

L'essentiel c'est que toute la région œuvre vers une gouvernance améliorée, et cette approche régionale pourrait même se traduire dans une négociation régionale entre l'UE et les pays de la sous-région, au moment où les APV seront à renouveler. En vue du nouveau règlement européen contre l'importation de bois illégal (avant « *Due Diligence Regulation* »==> maintenant « *Illegal Timber Regulation* »), les pays COMIFAC engagés dans FLEGT auront donc fait un choix judicieux. Questionné par Jaques Tunguni (CN RDC) sur le doublon qui existerait entre les ambitions d'avancer au même temps avec la certification forestière (industries forestières) et avec les APV (gouvernements), et sur la logique de complémentarité entre les différents certificats, Alain Penelon a expliqué qu'il s'agissait en effet de deux initiatives complémentaires en vue d'un marché de consommateurs qui demandent de plus en plus d'informations sur la source du bois tropical. Si les émissions de certificats FLEGT permettent un accès facile aux marchés internationaux, la certification forestière est d'abord un outil de dynamisation des ventes auprès des consommateurs du bois. Ensemble, ces deux mécanismes offrent un choix pour les pays et les professionnels pour explorer comment promouvoir la vente des bois tropical.

¹ Le Cameroun a ratifié son APV une semaine après la réunion CCR, le 6 octobre 2010

Le représentant du secteur privé Gabriel MOLA MOTYA (FIB RDC) s'est inquiété par rapport aux coûts de la mise en œuvre des APV FLEGT / systèmes de traçabilité, et qui pourront être imputés aux sociétés forestières car il lui semblait que les gouvernements ont prévu peu de moyens. A son avis, il serait aussi temps de se demander quels sont réellement les objectifs des accords bilatéraux et de la certification forestière en vue d'un marché global pour le bois tropical absolument négligeable. Benoît Demarquez de TEREA a aussi questionné la capacité réelle des administrations forestières à faire respecter les grilles serrées de légalité, et de poursuivre avec la mise en œuvre des accords.

Pour Hans Schipulle, l'objectif final des initiatives resterait la réconciliation des objectifs de la conservation et du développement économique au bénéfice de toute la population. Il faut analyser comment au mieux utiliser et valoriser la ressource forestière (surtout ligneuse), et comment sécuriser les marchés. Afin de vraiment réconcilier ces objectifs, une participation de toutes les parties prenantes dès le début des négociations serait d'ailleurs indispensable. Alain Penelon a renchéri sur cette dimension de la participation pour expliquer pourquoi d'éventuelles craintes exprimées par les responsables ministériels par rapport au respect des grilles de la légalité lui semblent peu justifiées. Les grilles ont été négociées dans un long processus participatif, bien que la phase de la mise en œuvre reste cruciale pour le succès des accords, les démarches consécutives ont été définies au préalable. Beaucoup de partenaires, comme l'OIBT ou la FAO, allaient appuyer la mise en œuvre des systèmes de vérification, à priori la charge n'incomberait pas sur le secteur privé.

4.2. Point sur les négociations climat et le rôle du monitoring des forêts dans les MRV-REDD

Cette sous-séance a profité des contributions de Sadia Demarquez (UICN/ conseillère climat RDC), qui a fait le point sur les négociations climat en général depuis la conférence de Copenhague ; de Cyril Loisel (Chargé de missions forêts, Ministère des Affaires étrangères, France) qui a présenté le processus Paris-Oslo (« Partenariat REDD+ ») et de Landing Mane (OSFAC) qui a mis l'accent sur le rôle du monitoring des forêts pour identifier l'état et les facteurs de dégradation forestière/déforestation, indispensable pour préparer les pays au mécanismes d'atténuation comme REDD.

Selon *Sadia Demarquez*, l'accord de Copenhague 2010, bien que signé par un grand nombre de parties à la convention climat, est juste utilisé comme base de travail, le texte n'ayant pas été adopté par la conférence. Sa légitimité resterait donc contestée par certaines parties, les pays en développement (AWG-LCA) et les pays développés (AWG-KP) restent toujours divisés sur la possibilité de développer un seul protocole qui visent à la fois l'engagement contraignant ou non-contraignant des deux blocs, en termes de réduction et de financement. Les dernières discussions sur le financement à Genève (2-3 septembre 2010) avaient donné des résultats suivants :

- 1- Sur les financements à long terme, les pays développés ont mis l'accent sur la multiplicité des sources de financement, dont une partie seulement serait acheminée par la CCNUCC.
- 2- Sur les financements précoces, à ce jour, il n'y a pas eu une démonstration notable d'un financement additionnel tel que promis à Copenhague.
- 3- Sur le rôle du secteur privé: les pays développés souhaitent impliquer le secteur privé car les stratégies de développement sobres en carbone devraient servir de levier d'investissement

privé. Les pays en voie de développement, par contre, souhaiteraient que les financements viennent majoritairement du secteur public pour plusieurs raisons : (i) le Mécanisme de Développement Propre n'a fonctionné que pour certains pays en développement notamment les pays émergents ; (ii) les financements privés seraient peu prévisibles ; (iii) il serait difficile de faire financer des actions d'adaptation par l'investissement privé ;

4- Sur l'idée de création d'un nouveau fonds climat en 2012, les pays étaient généralement d'accord sur l'idée de créer ce nouveau fonds et de lui assigner un secrétariat, un bureau exécutif et un administrateur. La Banque mondiale a été identifiée comme la seule entité capable aujourd'hui d'administrer ce nouveau fonds. Le fonds sera complémentaire de ceux déjà existants et de combler leurs failles en s'inspirant de fonds "réussis" comme celui du fonds Mondial pour le HIV ou malaria. Il faut maintenant obtenir une décision juridique à Cancun pour acter la création du fonds et le mettre en place d'ici janvier 2013 qui signe la fin du protocole de Kyoto.

5- Sur l'éligibilité aux financements: l'idée de financer en priorité les pays les plus vulnérables a reçu un soutien large. Certains ont insisté sur un traitement égalitaire de tous les pays en développement, il s'agit notamment des pays émergents. Les pays développés ont proposé de baser l'éligibilité aux financements sur un critère de niveau d'émissions par habitant par exemple.

6- Proposition de la création d'un comité permanent qui superviserait l'architecture financière, déterminerait les montants et rapporterait à la CCNUCC sur les décaissements effectifs, etc. La proposition a été bien reçue et fera l'objet d'approfondissements.

Cyril Loisel a ensuite résumé le processus Paris-Oslo mis en place par les chefs des gouvernements français et norvégiens qui suite à Copenhague avaient fait le même diagnostic sur le besoin d'amorcer la mise en œuvre de l'acquis de CPH sans attendre que les derniers détails soient négociés. Le partenariat a été lancé dans le cadre de deux conférences ministérielles à Paris (11 mars 2010) et à Oslo (27 mai 2010).

M. Loisel a souligné qu'il ne se s'agissait pas d'un processus de négociation parallèle mais d'un effort concerté des soixante pays participants pour promouvoir la mise en œuvre des dispositions relatives à la protection des forêts des pays en développement, et de passer à l'allocation de 4 milliards USD promis en financement précoce sur la période 2010-2012 en utilisant les canaux bilatéraux et multilatéraux existant pour un déploiement sans délai.

Selon M. Loisel, l'activité récente du partenariat - piloté par la co-animation semestrielle du Japon et de la Papouasie Nouvelle Guinée - ait été marquée par les différences de vue concernant p.ex. l'ouverture vers la société civile et la finalité de la démarche, néanmoins un accord a été trouvé en soirée du 4 août (Bonn) sur un programme de travail pour 2010 avec une liste indicative de thèmes pour les travaux à plus long terme : (i) élaboration de la banque de données sur le financement, les actions et les résultats, par les équipes du FCPF et d'ONU-REDD sous la supervision des co-animateurs ; (ii) analyse des lacunes et des chevauchements dans les financements actuels ; (iii) analyse indépendante et débat sur l'efficacité des initiatives multilatérales (notamment le FCPF, ONU-REDD, le FIP de la Banque Mondiale et le GEF/FEM) ; (iv) partage des enseignements et des meilleures pratiques sur REDD+ ; (v) débat sur les arrangements institutionnels dans les pays

forestiers en développement. Le programme indicatif 2011-12 comprend les éléments suivants : critères pour les projets pilotes, orientations pour les paiements aux résultats et partage d'information sur la montée en puissance des financements et des actions.

M. Loisel a conclu en présentant le point de vue de la France, qui est consciente qu'elle aura en tant que future co-animation (avec le Brésil) la lourde responsabilité de concilier des attentes contradictoires dans un environnement institutionnel incertain et de restaurer l'image de marque du partenariat auprès du public en assurant une réelle participation de la société civile. Il a appelé les membres du PFBC à partager leurs idées sur la façon de conduire le partenariat vers la réalisation effective de ses objectifs.

La présentation de *Landing Mane /OSFAC* a complété les contributions sur l'état des négociations / partenariat climat en portant sur le monitoring des forêts dans le MRV / REDD. Il faut savoir que pour avoir accès aux différents fonds disponibles, les pays forestiers sont demandés de mettre en place en scénario de référence qui permettra de mesurer les performances dans la protection de l'environnement grâce à un système de Mesure, Notification et Vérification (MNV/MRV) transparent, fiable et reproductible selon les normes IPCC/UNFCCC. Ceci nécessite des arrangements institutionnels et un renforcement des capacités techniques, surtout en Afrique centrale où le « gap technique » (les lacunes) reste considérable et empêcherait les pays de profiter pleinement des fonds REDD. Selon Landing Mane il faudrait distinguer entre (i) le monitoring à travers les inventaires nationaux sur le terrain et (ii) le monitoring des forêts à travers la télédétection satellitaire. Alors que les inventaires nationaux sont constitués des échantillons détaillés permettant aussi de constater la valeur de biodiversité etc, le monitoring satellitaire permettra de suivre les grands changements du couvert forestier. Dans le Bassin du Congo on travaille avec deux méthodologies différentes, par échantillonnage (FORAF) et Wall to Wall (CARPE/OSFAC). Landing Mane a terminé en tirant un certain nombre de recommandations instructives :

a) Concernant les inventaires et les estimations de la biomasse : L'absence d'équations allométriques est une difficulté majeure pour estimer le stock de biomasse des forêts d'Afrique centrale. Des efforts doivent être faits pour harmoniser les protocoles d'estimation de la teneur en carbone dans les différents compartiments (biomasse aérienne et souterraine, litière, matière organique du sol). Il faudrait aussi entreprendre des recherches pour calibrer la biomasse estimée par télédétection et établir un réseau de placettes permanentes pour MRV/REDD.

b) Concernant la MRV pour supporter REDD : Le monitoring des forêts occupe une place de premier ordre dans le MRV/REDD et dans l'Axe 2 du Plan de Convergence COMIFAC. Il faudrait trouver un consensus sur la méthodologie à appliquer pour évaluer les paramètres tels que la déforestation, dégradation, conservation, aménagement durable et amélioration du stock de carbone, et il faudrait trouver un consensus sur le niveau de référence pour le MRV. Mr Mane a aussi appelé à mettre en place des mécanismes de communication formalisés entre la COMIFAC, les gouvernements nationaux, les ONG et les bailleurs de fond (==> voir 3.1.)

c) Concernant le renforcement de capacités, la dissémination des informations et partage des données : Il faudrait (i) accroître les possibilités de formation dans les domaines liés à la forêt et au suivi du carbone, (ii) renforcer les capacités humaines pour l'utilisation du matériel et des logiciels, (iii) coordonner au niveau international une stratégie pour une observation continue par satellite des

forêts du Bassin du Congo, (iv) combiner les données optiques et radar pour des applications REDD dans le Bassin du Congo, et (v) créer et renforcer des réseaux / observatoire pour la gestion et le partage des données et des informations.

5. PASSATION DE TEMOIN ENTRE LA FACILITATION ALLEMANDE ET CANADIENNE

La séance de la passation de témoin fut l'occasion de présenter, en guise de bilan, les résultats et recommandations de l'évaluation du PFBC et de la facilitation allemande, avant de présenter le nouveau facilitateur et de passer à la cérémonie de passation en présence des responsables politique de la COMIFAC et des anciens membres facilitateurs du PFBC (Etats-Unis, France).

5.1. Evaluation du PFBC et de la facilitation allemande

Jean-Marie Noiraud, le chef d'équipe de l'évaluation a présenté la méthodologie et les principaux résultats de cette évaluation germano-canadienne, qui s'est déroulée au printemps 2010 et a porté sur trois axes de réflexion : (a) l'évolution du partenariat et de son environnement, (b) l'évaluation des actions menées pendant la phase de la facilitation allemande (2008-2010) et (c) des recommandations sous forme de propositions pour la feuille de route pour la prochaine phase de facilitation. La méthodologie pour la collecte des données (questionnaires envoyées à tous les membres et rencontres personnelles) était d'ailleurs basée sur la décision de privilégier une approche qualitative (rencontres directes) et de focaliser sur les interlocuteurs des Etats de l'Afrique centrale. Selon Jean-Marie, il serait important de souligner déjà ici le niveau de confusion significative quant à la notion de membre et l'utilisation du vocable PFBC, et qui se serait exprimé au moment du traitement quantitatif des entretiens et questionnaires. *« Le vocable PFBC est souvent utilisé par les personnes représentant les partenaires (membres du PFBC mais aussi non membres) à la fois pour l'ensemble du partenariat, incluant tous ses membres en général, mais aussi pour désigner plus spécifiquement les partenaires du Nord lorsque ce sont des représentants des Etats d'AC qui s'expriment, ou bien pour désigner la facilitation en cours, ou bien encore désigner les facilitations successives. »*

Les propositions principales, qui tirent des acquis et soucis constatés, avaient déjà été discutées lors d'une restitution interne avec les équipes de la facilitation allemande et canadienne. Elles sont parfois contradictoires, car d'un côté on se félicite du caractère non-contraignant, souple et dynamique du partenariat, d'autre côté on souhaite voir émerger un système de suivi-évaluation plus clair, définir des critères d'adhésion et clarifier les domaines régaliens de la facilitation. L'équipe d'évaluation a proposé de travailler dans la continuité de certaines actions précédentes, et c'est peut-être ici qu'on puisse noter le véritable acquis dans l'évolution du PFBC : communication, information, groupes thématiques, positions communes sur les enjeux internationaux, concertation et dialogue, appui à la mobilisation de ressources. Quant à la facilitation, plutôt que de définir son rôle dans le cadre d'un cahier de charges, elle devrait continuer à assumer sa fonction d' « autorité morale » qui augmente le capital social du partenariat. L'équipe d'évaluation a également pris en compte nombre de questions directement liées aux priorités thématiques pour la feuille de route de la prochaine phase de facilitation, et a confirmé qu'il serait temps de renforcer la réflexion en matière de lutte contre la pauvreté et le suivi d'impact de l'exploitation forestière et de faire avancer la problématique de gestion des terres, zonage et conflits mines/forêts/agriculture.

En complément de cette présentation d'évaluation, les participants ont soulevé quelques propositions individuelles. Jacques Tunguni (CN RDC) aurait souhaité que l'évaluation ne se limite pas à une énumération d'acquis et de faiblesses, mais qu'elle note réellement le niveau d'accomplissement réalisé par axe prioritaire par la facilitation afin de pouvoir chiffrer les résultats. Il s'est aussi demandé si le sujet genre devienne la nouvelle priorité transversale à l'égard de la thématique HIV/SIDA. Finalement, il aurait aimé qu'on clarifie davantage le concept d'appui et du PFBC. Selon Mr Tunguni, le PFBC serait une institution qui appuie, mais qui pose trop souvent des conditions qui risquent d'étouffer le pays au lieu de lui apporter un vrai bénéfice. Ses propos étaient soutenus en partie par Tal Mouloungui qui avait l'impression qu'un déséquilibre d'appui règne au sein du PFBC et qu'on apporte davantage de soutien aux pays possédant de la « matière forestière » qu'aux autres.

Pour Léonard Usongo (UICN), la recommandation que la facilitation devrait se baser sur « ses » réseaux techniques risque d'embrouiller l'idée que la facilitation doit aussi et surtout valoriser les réseaux techniques existants d'autres partenaires. Il soutient la formule qu'il faudrait trouver une solution pour faire remonter les informations sur les activités des partenaires au niveau de la facilitation, à l'instar de l'effort initial entrepris par l'Allemagne en 2008.

5.2. Cérémonie de passation de témoin

La passation de la facilitation s'est déroulée dans une cérémonie solennelle et en présence du président de la COMIFAC (Emmanuel Bizot), du Ministre hôte de la RDC (José Endundo), du Ministre de l'Environnement de la RCA (François Naoueyama), du Secrétaire d'Etat aux Forêts du Cameroun (Joseph Roland Matta), du Directeur Délégué du Département Environnement du BMZ Allemagne (Daniel Haas), du Chef de Mission du Canada en RDC (Martial Pagé), de l'Ambassadeur délégué à l'Environnement de la France (Jean-Pierre Thébault), de la Conseillère Principale en Politique Forestière Internationale du Département d'Etat des Etats-Unis (Ellen Shaw), du Facilitateur sortant allemand (Hans Schipulle) et du Facilitateur entrant canadien (Gaston Grenier).

Le Président de la COMIFAC a d'abord donné la parole à Daniel Haas du BMZ, qui a remercié au nom du gouvernement allemand Hans Schipulle pour son engagement infatigable, et toute l'équipe de la facilitation pour avoir contribué au bilan impressionnant présenté par JMN. Pour Mr Haas, le PFBC s'est effectivement développé en plateforme de dialogue dynamique et les points les plus importants de l'évaluation qu'il voudrait encore souligner concerneraient donc la capacité du PFBC de promouvoir le rôle de la COMIFAC en tant qu'institution régionale, d'attirer de nouveaux partenaires prêts à s'investir sur de nouvelles thématiques et finalement la capacité de la facilitation à consolider le réseau en structurant et améliorant le flux d'information et de communication. Le représentant du BMZ a fortement encouragé les pays membres de la COMIFAC de respecter leur engagement envers leur propre institution afin de pouvoir promouvoir une image d'autant plus positive du secteur forestier de l'Afrique centrale, et il a salué la disponibilité du Secrétaire Générale Adjoint de la CEEAC de se prêter au dialogue. Après avoir reconfirmé la volonté ferme du gouvernement allemand de continuer à appuyer des approches régionales en faveur de la gestion durable des écosystèmes forestiers dans le Bassin du Congo, M. Haas a présenté ses félicitations au nouveau facilitateur Gaston Grenier à qui son enthousiasme palpable et le réseau soudé du PFBC aideront certainement à devenir le nouvel « ambassadeur itinérant pour les forêts du Bassin du Congo ».

Sur ces mots, le représentant du gouvernement canadien, Martial Pagé, est passé à la présentation du nouveau facilitateur, Gaston Grenier, et du facilitateur délégué, Cleto Ndikumagenge. Mr Grenier, ingénieur en génie rural de formation, a représenté au cours de sa carrière le Canada dans de nombreux fora internationaux, dont l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture. M. Pagé a aussi remercié Hans Schipulle pour son professionnalisme, son dévouement et le conseil apporté à la nouvelle facilitation pendant la phase de transition. Quant à M. Ndikumagenge, il serait connu par beaucoup de partenaires pour son engagement avec la FAO et l'UICN, surtout dans son rôle comme coordonnateur en appui à la CEFDHAC. M. Page a félicité le nouveau facilitateur et son délégué pour leur engagement et a souligné que le Canada était fier de pouvoir contribuer aux efforts déployés par les membres du PFBC dans leur quête d'une gestion durable des ressources naturelles du Bassin du Congo, et que l'engagement de son pays a été renouvelé lors du dernier sommet du G8. Ce serait à M. Grenier de présenter la feuille de route de la facilitation pendant la séance suivante.

Le Ministre Endundo a d'abord exprimé son appréciation pour le travail accompli par la facilitation sortante, et a souligné sa capacité de jouer un rôle de modérateur dans des situations délicates. En remerciant Hans Schipulle pour sa dévotion et son plein d'énergie, il a affirmé que le PFBC aura certainement et toujours besoin de quelqu'un comme l'ancien facilitateur. Présentant ensuite son accueil le plus chaleureux au nouveau facilitateur, il a expliqué que Gaston Grenier l'aurait demandé en bon technicien précis quelles seraient les priorités pour le ministre RDC, et qu'il aurait demandé « que les pays de la COMIFAC deviennent encore plus vert ». Selon le Ministre Endundo, le nouveau facilitateur jouirait de trois atouts capitaux : (1) comme son nom l'indique, c'est un « grenier » donc l'endroit où on va toujours pour chercher une inspiration, un souvenir ou d'anciens documents ; (2) en tant qu'ingénieur agronome avec une expérience africaine significative il connaît les sujets clés du PFBC et (3) il pourra s'appuyer sur un réseau soudé et ne sera pas seul dans le combat.

En félicitant l'Allemagne et le Canada pour les résultats valables de leur évaluation conjointe, Jean-Pierre Thébault a finalement fait valoir que le PFBC était unique dans son mode de fonctionnement et par conséquent un enfant très cher à la France. Pour lui, les résultats de la facilitation allemande sont palpables, notamment l'accroissement, la force et la visibilité au niveau international. Il a appelé tous les membres PFBC à continuer sur cette ligne envers la conférence Rio+20 et d'en faire un exemple fort à l'occasion de ce prochain sommet pour l'environnement.

5.3. Présentation de la feuille de route canadienne

Le nouveau facilitateur, Gaston Grenier, a d'abord remercié tous les partenaires pour leur accueil chaleureux. Il a aussi précisé que la feuille de route pour la phase 2010-2012 reste un programme indicatif, esquissé sur la base des résultats de l'évaluation germano-canadienne. Il a encouragé tous les membres PFBC à se demander à eux-mêmes comment ils visionnent le futur du PFBC et de la coopération entre les membres, et comment on pourrait atteindre leur vision. « *La facilitation canadienne voudrait tout faire pour rester à l'écoute et réagir face aux propositions des partenaires* ». M. Grenier a ensuite expliqué les hypothèses qui ont été retenues par le Canada et qui orienteront son intervention :

- L'importance des acteurs propres de la sous-région pour la mise en œuvre du plan de convergence est contredite par la faible appropriation du plan par certains pays et leur

manque d'efforts pour dynamiser la COMIFAC et pour créer des conditions favorables pour la mise en œuvre du plan de convergence.

- Le secteur forestier, et les institutions y appartenant, serait trop souvent perçu promoteur de la conservation des ressources forestières au détriment du développement social et économique. La faiblesse du soutien à la COMIFAC par les administrations en charge de l'économie et des finances pourrait se faire renverser si on mise sur le potentiel du secteur forestier pour améliorer les conditions de vie des populations et faire prospérer l'économie des pays membres de la COMIFAC.
- Le niveau d'implication des 54 membres du PFBC est variable et plusieurs d'entre eux ont encore un rôle d'observateur ou très effacé.

Sur la base de ces hypothèses, la facilitation canadienne veut structurer son mandat à travers les trois volets suivants : (1) Appui aux politiques et à leur harmonisation en Afrique centrale, (2) Appui à la COMIFAC et à ses partenaires locaux, (3) renforcement de la gouvernance et des acquis du PFBC. C'est dans le premier volet qu'il faudrait ancrer des mesures pour la réduction de la pauvreté à travers le secteur forestier au niveau des plans de développement nationaux, pendant que le troisième volet comprend une mobilisation renforcée des membres du PFBC, aussi sous formes de groupes de travail / groupes de concertation thématiques. En guise de conclusions, M. Grenier a proposé le leitmotiv des interventions de la facilitation canadienne, à savoir que le Plan de Convergence de la COMIFAC doit être considéré comme le phare du PFBC, qu'on veut harmoniser l'appui institutionnel à la COMIFAC, investir dans le capital social du PFBC et communiquer dans toutes les directions.

Dans une première réponse à ce programme, Bienvenu Ngoy (président du forum national CEFDHAC RDC) a salué l'initiative de la facilitation de mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté. Toutefois, ce ne serait pas la première fois il se demandait toujours quels seraient les maillons importants pour arriver enfin de la gouvernance à la lutte contre la pauvreté. Il serait opportun de profiter des fora nationaux où tous les intervenants capables d'influencer la lutte doivent être considérés. Gaston Grenier a accepté l'idée d'utiliser les forums pour échanger des informations, il serait prêt à s'associer à la démarche de la société civile pour dessiner des institutions pour redistribuer les ressources. Le renforcement des capacités des partenaires locaux devrait toujours se matérialiser dans un bénéfice aux populations.

Dietmar Schorlemer (GTZ) du Programme d'appui à la COMIFAC a trouvé rassurant que le Canada fait partie de ces partenaires qui s'engagent pour un renforcement des capacités de la COMIFAC. Néanmoins, il a constaté une véritable avalanche des appuis et approches multiples, toute aussi bien qu'une tendance à interpréter mal les termes « appui » ou « renforcement » : par souci de bien vouloir faire, les partenaires seraient parfois trop disposés à se substituer aux efforts propres de la COMIFAC. Selon M. Schorlemer il ne faudrait toutefois jamais oublier la finalité qui est de faire émerger une structure indépendante, africaine. Il a rappelé que pour l'instant pas une seule institution n'est autofinancée, ce qui rend difficile une pérennisation des contributions techniques et financières. M. Schorlemer a conclu en lançant un appel à la facilitation canadienne d'appuyer

l'effort de l'Allemagne à responsabiliser les responsables politiques de la sous-région pour enfin rendre la COMIFAC un véritable partenaire.

6. GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORSTIERS DES ZONES SECHES ET DES PLANTATIONS FORESTIERES DANS LE PAYS DU BASSIN DU CONGO

La première séance de travail de la deuxième journée de la réunion CCR fut consacrée au sujet des zones sèches et des plantations forestières, car tous les pays de la sous-région ne sont pas entièrement couverts de forêts denses humides et que les plans nationaux de développement forestier préconisent l'élaboration des plans d'aménagement comme base de gestion durable pour tous les types de forêts. Pourtant, le document d'orientation pour cette séance doit constater que « ces forêts (sèches) subissent sans merci toutes sortes de pressions qui réduisent irréversiblement leurs superficies en peau de chagrin. Il s'agit de l'agriculture itinérante sur brûlis, le surpâturage, la collecte du bois de feu, les feux de brousse etc. qui dépassent de loin la capacité de régénération naturelles de ces forêts ». Il était donc temps pour le PFBC de faire un diagnostic sur les expériences enregistrées en matière de zones sèches et de proposer des actions correctives pouvant amener à une gestion effective et durable de ces écosystèmes.

Sven Walter, le représentant du Directeur Général du Mécanisme Mondial (MM) de la Convention de Lutte contre la Désertification (CCD) a remercié la facilitation de bien vouloir traiter ce sujet « exotique » dans le cadre d'un CCR et a expliqué qu'au moment où le MM est devenu membre du PFBC en 2007, l'organisation se voyait parfois confronté à des partenaires qui questionnaient la raison du MM de travailler en Afrique centrale, la sous-région qui couvre le deuxième massif forestier tropical mondial. Et pourtant, ces zones arides et semi-arides sont particulièrement vulnérables écologiquement et économiquement. M. Walter a cité à titre d'exemple la région de l'extrême nord qui est à la fois la région la plus exposée à la sécheresse avec dégradation des terres, la région la plus peuplée, la région la moins accessible et la plus éloignée du port de Douala, et la région la moins industrialisée, alphabétisée et scolarisée du Cameroun.

L'engagement des pays COMIFAC est conséquent, ils n'ont pas seulement intégré les activités de lutte contre la dégradation des terres et la désertification dans le Plan de Convergence, mais aussi adopté en 2008 un Programme d'Action sous-régional (PASR/LCD-AC), et la COMIFAC a créé un groupe de travail CCD pour renforcer l'échange d'information. Pourtant, force est de constater que les défis à la mise en œuvre de la Convention CCD sont bien reflétés dans les trois hypothèses formulées par la facilitation canadienne, à savoir (i) la difficulté d'impliquer et l'enthousiasmer les acteurs locaux pour la gestion durable des terres, (ii) la faible prise en compte de la GDTF dans les stratégies nationales et le faible soutien des administrations économiques et financières et (iii) le niveau d'implication des partenaires. Pour Sven Walter, le fait que la faible appropriation du plan de convergence soit liée aux difficultés de mettre en place un financement pérenne devrait jouer en faveur pour la mise en œuvre de la Convention CCD, car le MM appuie les pays d'Afrique Centrale dans le cadre de son programme d'appui à la CEEAC/COMIFAC afin d'identifier et de mobiliser des ressources internes, externes et novatrices à travers l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies

intégrées de financement (SIF). Soulignant la disponibilité du MM pour continuer à renforcer son appui, M. Walter a sollicité la solidarité des autres membres du PFBC qui devront aussi accompagner les acteurs locaux concernés dans leurs efforts de promouvoir la GDTF en vu de leurs mandats respectifs.

6.1. Exposé(s) introductives sur la gestion durable en zone sèche et des plantations forestières

Jean-Noël Marien a proposé deux exposés liminaires pour introduire les enjeux et potentiels liés à la gestion des écosystèmes forestiers en zones sèches et le rôle des plantations. Après avoir souligné que la moitié de la couverture du sol en Afrique central était constituée de forêts sèches, savanes, et cultures de forêts, il a fait valoir que les dynamiques de l'évolution dépendent aussi d'une meilleure connaissance des biens et services qu'une forêt subhumide gérée puisse fournir, de la capacité de résoudre l'équation du foncier, concilier production et conservation de la nature et gérer durablement l'approvisionnement en bois d'énergie. Sur la question du foncier, le transfert des droits de gestion et la création de forêts communautaires, l'Afrique de l'Ouest a créé des réalités qui méritent d'être capitalisées dans les savanes boisées en Afrique centrale. En tenant compte des enjeux institutionnels et de la nécessité de concilier les intérêts d'usage de terre, les plantations forestières peuvent constituer une solution pour enrichir les forêts en PFNL, rétablir des systèmes agro-sylvo-pastoraux et des boisements sur territoire villageois.

« Planter un arbre n'est pas un acte anodin » a rappelé Jean-Noël Marien, *« mais une décision humaine d'investir dans un pari avec la nature selon l'objectif et la finalité de la plantation »*. Selon le niveau de perturbation et le degré de pression anthropique, on peut distinguer entre régénération naturelle assistée, enrichissement, agroforesterie et plantations. Une nouvelle demande pour les plantations forestières existerait bel et bien, elle est basée sur l'attente de nouveaux bénéfices (nouvelles stratégies de développement des bailleurs, privatisation du secteur forestier, aménagement des forêts de production, évolution des technologies de transformation et des marchés, changement climatique et marchés du carbone), de nouvelles valeurs non-ligneuses et le fait que des plantations ne soient plus opposées aux forêts naturelles. Finalement, les plantations forestières peuvent aussi s'avérer un facteur d'intégration sociale et communautaire, en améliorant le cadre de vie urbain ou villageois dont la population va s'approprier comme une dimension d'une nouvelle sensibilité pour l'environnement communautaire. Si on voulait retenir quelques pré requis pour réussir une plantation, M. Marien a proposé de favoriser dans tous les cas une analyse stratégique préalable, d'évaluer la durabilité du mode de gestion à travers des principes, critères, indicateurs et vérificateurs (dont les retombées financières sur la population), et de repenser l'intervention publique car *« le privé ne peut pas prendre tous les risques »*.

6.2. Leçons apprises au Tchad et au Cameroun

Léonard Usongo (UICN) et Hamid Taga (Expert Ministère Tchad) ont présenté les leçons apprises avec deux projets, un au Cameroun (*« Restauration des terres dégradées à l'Extrême Nord Cameroun »*) et l'autre au Tchad (*« Projet d'Aménagement du Mogroum Tchad »*). Alors que le premier projet visait la récupération des terres à travers des engrais naturels et du reboisement, le projet tchadien devrait produire du bois de chauffage pour la ville de Njamena. Les leçons tirées de ces expériences concernaient aussi bien des questions techniques (choix des espèces de reboisement selon leur adoption à la zone agro-écologique et leur importance socio-économique), des questions

institutionnelles (régler en amont la question du foncier et impliquer l'administration locale pour assurer la durabilité) et la nécessité d'organiser le suivi, l'entretien et la protection continue des plantes.

Pour M. Usongo et Hamid Taga, les priorités stratégiques de gestion des zones sèches sont claires. Il faudra d'abord intégrer les zones sèches aux autres thématiques (de la COMIFAC) et favoriser un apprentissage intra-régional. Plus d'informations sur la diversité de la conservation des espèces en zones sèches contribueront à la connaissance de la ressource et pourront orienter des activités vers des zones spécifiques, comme le Bassin du Lac Tchad.

6.3. Leçons apprises au Burundi

Au Burundi, les terres sèches occupent une superficie qui s'étend sur plus de ¾ de la superficie nationale, et ces formations naturelles et/ou plantées sont dégradées et menacées de disparition. Pour Sylvestre Ndonse, Directeur des Forêts, deux des défis principaux restent essentiellement la l'absence des plans d'aménagement du territoire qui devrait préciser l'affectation des terres et l'implication de la population aux boisements gérés jusqu'à l'an 2000 exclusivement par l'État. Face à cette situation, des actions concrètes sont en train d'être initiées par le Gouvernement du Burundi et certains schémas provinciaux d'aménagement du territoire sont déjà élaborés (Kirundo, Kayanza, Cankuzo). En vue d'un conflit prononcé entre l'agriculture-élevage et les forêts, on essaye (i) d'intégrer les arbres ou arbustes fourragers agroforestiers ou fruitiers dans les exploitations des populations pour l'agroforesterie (Eucalyptus), et l'arbre forestier en dehors des exploitations agricoles pour la foresterie rurale ; et (ii) de faire la promotion de l'élevage en stabulation permanente. Concernant l'implication de la population dans la gestion des boisements, Mr Ndonse a expliqué qu'au Burundi tout boisement d'une superficie de plus de 10 ha est exclusivement géré par l'État. Mais depuis 2000, il y a la possibilité de co-gestion entre administration forestière et communale et la population. La possibilité d'exploitation des boisements communaux (<10 ha) existent depuis 1989, celle des boisements privés/arbres plantés dans l'exploitation agricole depuis 2006. Ces instruments restent pourtant aléatoires, tant qu'il n'y ait pas de stratégie forestière nationale, basée aussi sur l'inventaire des ressources forestières possibles, et un renforcement des capacités institutionnelles de l'administration forestière, des communes et des exploitants privés.

6.4. Leçons apprises en RDC

Jean Muneng, Point Focal UNCCD en RDC, a éclairci l'audience sur les efforts de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD) en RDC, qui a ratifié et signé la CCD, et élaboré un plan d'action national de lutte contre la dégradation des terres et des forêts en 2005. Ce plan viserait une harmonisation et intégration de la gestion durable des terres (GDT) dans les stratégies/programmes et politiques nationaux, car jusqu'à présent les questions spécifiques à la GDT ne figuraient pas dans les documents de stratégies nationales et aucune campagne de sensibilisation n'existait dans ce sens. Un projet MSP (medium-sized project) a permis l'intégration de quelques actions prioritaires dans les programmes du DSCRIP via un draft de cadre juridique national. M. Muneng a sensibilisé les participants sur la difficulté de promouvoir une loi spécifique sur la GDT. Le projet a aussi visé le renforcement des capacités et le développement d'un plan d'investissement à moyen terme.

Mise à part la planification nationale, *Jean-Claude Muliele* (Fondation Hanns Seidel) a donné un bel exemple d'un projet de plantations forestières en RDC qui vise le développement de plantations agroforestières individuelles sur savanes non-boisées afin de contribuer à l'approvisionnement en bois d'énergie de Kinshasa et Kisangani. Le projet Makala (financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par le CIRAD) est basé sur l'analyse que 80 % des exportations de bois des forêts est du bois d'énergie, et que la filière y associée reste essentielle dans la création de richesses. Pour développer des plantations individuelles en système « Makala », le projet s'est basé sur le système Mampu, issu (depuis 1987) des travaux sur une superficie de 8000 ha, et qui démontre une productivité soutenue en alternant des cultures d'Acacia et de cultures agricoles. La valeur ajoutée institutionnelle du système Makala serait entre autres qu'il rend transparent aux paysans le mode d'acquisitions des terres par les exploitants. Mr Muliele a conclu qu'avec l'augmentation de la population de la RDC entraînant une croissance de la demande en bois et des produits vivriers, les besoins futurs ne pourront être satisfaits que par les plantations qui constituent un modèle par excellence de création des ressources et de préservation des forêts naturelles dégradées.

6.5. Conclusions de l'étude sur les coûts de la dégradation des terres en Afrique centrale

Pour finaliser cette séance, *Martin Tadoum* du SE COMIFAC a présenté le document de « plaidoyer sur l'impact économique, social et environnemental de la dégradation des terres en Afrique Centrale » commissionné par la COMIFAC et qui devrait contribuer à convaincre les responsables politique de la nécessité d'intégrer la lutte contre la désertification dans les plans nationaux. En complément des impacts écologiques et environnementaux, l'étude parvient à démontrer l'impact économique énorme – mesure en perte de productivité des sols et s'élevant à 33% de diminution en 15 ans de 1985 à 1999. En conséquence, le coût d'absence d'aménagement durable est estimé à 382,5 millions US\$. Ces impacts écologiques et environnementaux mèneront à des crises alimentaires et énergétiques, une exacerbation de la pauvreté, des problèmes de santé (paludisme, choléra, etc.) et des conflits sur le droit d'accès aux ressources. Selon Mr Tadoum, chaque pays de la COMIFAC aurait donc intérêt à lancer une étude détaillée de l'évaluation des coûts de dégradation des terres, élaborer un plan national d'utilisation des terres, mettre en place des systèmes de suivi des filières informelles d'exploitation des ressources et élaborer un document de politique nationale multisectorielle.

6.6. Discussion

Tout d'abord, Jacques Tunguni (CN RDC) voulait savoir pourquoi les présentations avaient si peu porté sur les expériences de mise en défens, et a évoqué les lambeaux forestiers en RDC où une remontée biologique considérable a été observée même dans les périphériques. Pour M. Marien il ne s'agissait pas du tout d'une expérience coupée, au contraire. On a pu remarquer une dynamique de réhabilitation globalement positive, le front pionnier s'est étendu vers la savane, il a gagné en surface, densité et diversité. Concernant la valorisation des expériences, on connaît p.ex. le rôle de l'okoumé pour pousser le frontière.

Le sujet de la restauration du Lac Tchad faisait intervenir nombre de partenaires. M. Tunguni se demandait quel type d'essence forestière allait-on planter pour retrouver le même paysage que celui qui avait entouré du lac il y a dix ans ? Selon ses informations, certains Etats, dont la Chine, recommandent un choix strict des essences pour une restauration des boisements dégradés. Selon

Mr Marien, il faudrait relativiser la force d'un gouvernement de pouvoir imposer une restauration obligatoire, car le résultat recherché ne serait pas forcément le nombre d'hectare de boisement mais la qualité de la récolte. Moulngang Tal (CN Tchad) faisait remarquer que pour sauver le paysage du Lac Tchad, la restauration par mise en défens et le transfert des eaux dépasserait l'activité des plantations. D'ailleurs, selon Hamid Taga, la restauration du Lac Tchad représente un projet de paysage régional sous tutelle de la Commission Intergouvernementale du Bassin du Lac Tchad (<http://www.cblt.org/>), et l'échange avec les administrations forestières ne serait pas toujours assuré. La prochaine session ordinaire annuelle du Conseil des Ministres de la CBLT se tient le 28 octobre 2010 à N'Djaména.

Le Président Emanuel Bizot a salué la décision courageuse du gouvernement tchadien d'interdire la coupe de bois de chauffe en zone urbaine mais il s'est aussi inquiété de la nécessité de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour assurer la coopération de la population, et donc la réussite du projet. André Toham (WWF) a aussi rappelé la nécessité d'études socio-économiques au préalable pour définir si un projet comme celui présenté par le représentant du Tchad répondait vraiment à un besoin réel. M. Taga a répliqué que le ramassage de bois sec n'a pas été interdit, et qu'en parallèle à cette « politique d'austérité » des foyers améliorés etc ont été testés. D'ailleurs, l'implication de la population locale a surtout été renforcée lors de la deuxième phase du projet.

Il a été renchéri par M. Tal qui a insisté sur la nécessité de sensibiliser la population sur l'importance des initiatives du genre « ceinture verte » et des plantations. Si les anciens comprennent encore le sens même de ce travail, un réel effort d'éducation environnementale serait indispensable pour les plus jeunes. Quant aux expériences à Moungroum/Tchad : ici la population se serait vraiment approprié le projet aussi parce qu'elle en a tiré des bénéfices considérables, les estimations pour les recettes à générer étaient de 180 million FCFA pour les 10 prochaines années. Son intervention a démontré la justesse des conclusions de Martin Tadoum et l'importance de miser sur l'impact économique de la dégradation des terres.

En réaction à l'exposé sur le Burundi, les partenaires se sont posés des questions sur les essences forestières exotiques (souvent ornementales) qui auraient pris le dessus des essences locales. Selon Mr André Toham (WWF) la vulgarisation de l'Eucalyptus risquerait d'appauvrir la terre arable, et de même la population qui en a besoin, surtout s'il n'y a pas de plan d'aménagement de territoire national. Mr Tunguni a d'ailleurs déployé qu'il n'y ait plus beaucoup d'études sur les essences locales, contrairement aux années 60-70 quand l'INREAD avait proposé de nombreuses études sur le choix d'essences en RDC. Mr Marien s'est opposé à cet avis en expliquant que le débat entre essences locales ou exotiques tourne souvent à la polémique. Une plantation est toujours un acte artificiel, et donc variable selon l'objectif. Les eucalyptus développés par les paysans, un peu partout dans le Bassin du Congo, correspondent à un besoin réel et il n'y aurait pas de concurrence avec les espèces locales.

Finalement, André Toham a proposé qu'un projet de reboisement villageois comme celui de Makala doive promouvoir le respect de la nature dans tous les sens du terme. Il s'est d'ailleurs inquiété de l'impact des sachets, avec lesquels les paysans avaient planté les Acacias, étaient-ils en matière biodégradable ou en plastique ? M. Muliele a reconnu qu'ils étaient effectivement en plastique, et qu'il reste encore des efforts à faire.

7. ETAT DE MISE EN PLACE DES AIRES PROTEGEES TRANSFRONTALIERES

Faut-il le rappeler : faciliter la mise en place des aires protégées transfrontalières fut un des objectifs principaux d'une coopération régionale dans le secteur forestier du Bassin du Congo. Trois APT existent désormais, et les principaux acquis ont été présentés lors d'une séance spécifique du CCR. Léonard Usongo (UICN) a présenté dans la première présentation sur le TNS les questions clés qui devront guider les réflexions générales :

- (1) Qu'est-ce qui motive la création des APs transfrontaliers?
- (2) À qui appartiennent-elles?
- (3) Comment assurer la coordination et gestion?
- (4) D'où viendront les financements?
- (5) Quelle politique adoptée pour la gestion?

7.1. Le Tri-National de la Sangha (TNS)

Le Tri-National de la Sangha (TNS) entre le Cameroun, la République du Congo et la République centrafricaine est constitué de trois parcs nationaux Lobeke (Cameroun), Nzanga-Dhoki (CAR) avec la réserve spéciale Sangha-Dzanga, et Nouabalé-Ndoki (Congo), et des zones périphériques avec entre autres les concessions forestières des sociétés Alpicam, CIB, Groupe SEFAC, Rougier, Vicwood-Thantry et STBAK. La structure de gestion du TNS est composée des directeurs/conservateurs des trois parcs, d'un comité technique de gestion avec la GTZ, UICN, WWF et WCS et un Comité Tri-National de Supervision et d'Arbitrage (CTSA) au niveau de la COMIFAC. Parmi les principaux acquis du TNS pendant 2009-2010, on peut noter une meilleure coopération au niveau de la surveillance (avec l'accord « Libre circulation TNS » et la signature par les trois Ministres du Protocole d'Accord de la « Brigade LAB TNS ») ainsi que l'élaboration du plan d'utilisation des terres (land-use) intégral qui attend l'endossement des trois ministres concernés. La première session du CTSA se déroulera d'ailleurs à Kinshasa le 10 Novembre 2010 en marge de la sixième session du Conseil des Ministres de la COMIFAC. Une réunion des experts TNS examinera au préalable les points suivants :

1. Le bilan et la mise en œuvre de l'Accord de Coopération TNS 2000-2010
2. Le plan d'affectation des terres
3. L'opérationnalisation de la Brigade Tri-Nationale de lutte contre le braconnage
4. L'inscription du TNS sur la liste du Patrimoine Mondiale l'UNESCO;
5. L'état d'avancement de la Fondation TNS

7.2. Tri-National DJA-ODZALA-MINKEBE TRIDOM

André Toham du WWF a rappelé que le paysage transfrontalier TRIDOM entre le Cameroun, Congo, Gabon couvre 190,000 km², soit 10% de la forêt du Bassin du Congo. La TRIDOM est sous pression: le braconnage d'éléphant, l'amélioration du réseau routier favorisant l'accès (Route Sangmelima-Djoum-Souanke-Sembe-Ouessou), ainsi que le développement minier (mines de fer et chantier d'or Minkebe) et forestier (artisanal) menacent le paysage. Selon Mr Toham, pour survivre comme écosystème forestier de haute intégrité et interconnecté, tous les acteurs –et sous le leadership du

Gouvernement -doivent s'engager fortement pour le maintien de ce bloc forestier transfrontalier qui était parmi les écosystèmes forestiers les plus intacts de la planète.

7.3. Parc National de Sena-Oura (Tchad) et perspective de création d'une APT Tchad-Cameroun

Moulngang Tal (CN Tchad) a rappelé la genèse de la création du PN Sena-Ouara (PNSO) au Tchad, appuyé depuis 2007 par la GTZ et le FEM à travers le Programme de Développement Rural Décentralisé des Départements du Mayo Kebbi, Lac Léré, Montilli et Kabia (PRODALKA). En octobre 2008, un projet de loi portant création du PNSO est validé par les populations de la zone, et depuis juin 2010, un projet de loi portant classement du PNSO est adopté par l'Assemblée nationale tchadienne et promulgué par le Président de la République. La création du PNSO fut particulièrement sensible pour la région, car ce parc est contigu à celui de Bouba-NDjidda au Cameroun, avec lequel il est envisagé la création d'une aire protégée transfrontalière Tchad-Cameroun, dénommée «Binational Sena Oura/BoubaNdjidda-Yamoussa, en sigle BSB-Yamoussa». Cet ensemble formerait un bloc de 300.000ha et occuperait une position presque centrale au sein du réseau des aires protégées du Cameroun et du sud-ouest du Tchad. La version provisoire du Plan d'aménagement et d'affaires de Sena-OUra et Bouba NDjidda est élaborée depuis 2009 et en attente d'approbation par les autorités camerounaises et tchadiennes, suite à laquelle une rencontre de tous les partenaires sur son financement et mise en œuvre sera organisée. L'objectif final sera la signature de l'accord de coopération portant création de l'aire protégée transfrontalière Sena Oura/BoubaNdjidda. Mr Tal a souligné la volonté sincère des deux pays à parvenir à cet accord afin de combler une lacune dans le réseau régional des aires protégées.

8. APPUIS A LA COMIFAC

Les projets d'appuis à la COMIFAC ont été présentés en plénière, mais les discussions se sont poursuivies dans les couloirs. Puisque tous les diaporamas sont disponibles sur le site web, le rapport ne reprend que quelques détails clés par présentation.

8.1. Fonds Forestier du Bassin du Congo

Le Fonds Forestier / CBFF a été présenté par Bamba DIOP (PACEBCO), qui a rappelé les résultats du premier appel à proposition de 2008 dont les 15 projets approuvés (uniquement ONG) sont en cours d'être mis en œuvre depuis janvier 2010. Une première mission de supervision des projets est en cours pour apporter des solutions aux problèmes de gestion identifiés sur le terrain. Quant au 2^{ème} appel à propositions lancé en 12/2009 : le Fonds a réagi aux critiques de ne pas soutenir des projets gouvernementaux de la COMIFAC, et sur les 85 propositions des projets des ONG et 23 projets gouvernementaux évalués, 21 projets gouvernementaux et 2 projets régionaux (COMIFAC + RIFFEAC) pour un budget de 75 millions € ont été classés prioritaires pour le FFBC. La sélection définitive est encore en cours. Le Fonds travaille aussi sur l'élaboration d'une stratégie opérationnelle à court (2011-2013) et moyen termes (2014 – 2018), un premier draft sera présenté en marge du prochain Comité Directeur du Fonds.

8.2. Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo PACEBCo

Faisant le point sur le programme PACEBCo (37,28 millions UC²) de la BAD, qui sera exécuté par la COMIFAC, Bihini Won wa Musiti (Coordonnateur régional) a encore présenté les quatre composantes du programme (1) renforcement des capacités des institutions du Traité COMIFAC, (2) gestion durable de la biodiversité et adaptation aux changements climatiques, (3) promotion durable du bien-être des populations, et (4) gestion et coordination du programme. M. Bihini a rappelé le mode de gestion du programme, qui comprend une unité de gestion du programme basée à Yaoundé et six antennes basées dans les paysages concernés. Le PACEBCo comme le Fonds Forestiers sont affiliés à la BAD, il serait donc normal que les deux programmes se complètent et que le FFBC participe au comité de pilotage du PABECo. On envisage aussi des partenariats stratégiques avec l'OFAC, le CEFDHAC, la plateforme des partenaires d'appui à la COMIFAC (GTZ, AFD, US/FS, ACDI, JICA). Un audit organisationnel/institutionnel du SE/COMIFAC et de certaines institutions du Traité (ADIE, OCFA, OAB) est en cours, les résultats sont attendus avant la fin de l'année 2010.

8.3. Financement Durable des Aires Protégées dans le Bassin du Congo (PNUD/BAD/FEM)

Daouda Ndiaye, qui représentait pour une première fois le PNUD Afrique Centrale dans une réunion statutaire PFBC, a sensibilisé les participants sur le besoin en financement supplémentaires des aires protégées. En 2009, la somme de financements disponibles pour les AP se résumait à US \$50.9 million, avec seulement 5% des fonds générés par les pays membres de la COMIFAC. Si l'on veut comparer les dépenses par ha avec le Bassin Amazonien on constate une différence significative entre \$1.55/ha pour l'Amérique du Sud et \$0.84/ha pour le Bassin du Congo, avec la RDC et la CAR à la queue du peloton. Le PNUD a donc proposé au FEM un projet avec l'objectif de « mettre en place les capacités, cadre institutionnel et mécanismes de prélèvement pour assurer la pérennité financière long-termes des aires protégées et des écosystèmes associés dans six pays du Bassin du Congo.

8.4. Programme d'appui canadien à la COMIFAC

Guy Mercier, le responsable de la coopération canadienne à Yaoundé, a présenté le programme régional d'appui dont la facilitation du PFBC sera une composante importante. Les trois autres composantes / volets de l'engagement régional actuel concernent (i) le projet d'appui institutionnel à la COMIFAC où l'on prévoit une programmation des activités en concertation avec les autres partenaires apportant un appui institutionnel. La composante (ii), le projet de formation en gestion des ressources naturelles dans le Bassin du Congo (FOGRN-BC), mis en oeuvre par l'Université Laval en appui à sept institutions de formation de la sous-région, dont le RIFFEAC. Cette composante est d'ailleurs une initiative conjointe dans la pure tradition du PFBC, avec le BMZ/GTZ, OXFAM et CEF (Centre d'Étude de la Forêt) comme partenaires financiers. Finalement, la composante (iii), l'initiative pour un réseau de Forêts Modèles en Afrique, existe depuis 2008, est mise en oeuvre par le Réseau Africain de Forêts Modèles (RAFM) et est coordonné par Ressources Naturelles Canada. Le Réseau

² UC = unité de compte

International de Forêts Modèles (RIFM) compte plus de 50 forêts modèles dans le monde, réparties dans 23 pays et à travers 7 réseaux régionaux, son secrétariat est basé à Ottawa.

8.5. Mise en œuvre du programme CARPE /USAID

John Flynn (USAID/CARPE), un des “vétérans » du PFBC, a profité de sa présentation où il a rappelé les succès du programme CARPE, qui a comme objectif de réduire le degré de déforestation et la perte de la biodiversité, et les plans pour le futur (Phase III 2011- 2017) pour remercier encore une fois la facilitation allemande pour le travail accompli pendant sa phase de pilotage et pour la bonne coordination avec les partenaires américains. La phase III focalisera donc sur des mesures d’atténuation face au changement climatique, et l’intégration des programmes REDD pour la cartographie de déforestation et le zonage des paysages. En plus, on cherche à intensifier le partage de bénéfices avec les communautés locales, développer des systèmes de financement durable et continuer à renforcer des capacités humaines et institutionnelles.

8.6. Le bureau d’appui à la COMIFAC – perspectives pour la coopération allemande

Dietmar Schorlemer a présenté les perspectives pour une future contribution allemande au bureau d’appui à la COMIFAC sous l’angle de la « plateforme d’appui » qui s’est développé au cours des deux dernières années. Il a rappelé l’évolution de cette plateforme, basée sur l’analyse que « la structure chargée de la coordination de la mise en œuvre du plan de convergence, la COMIFAC, est une structure non encore dotée de ressources et compétences suffisantes pour accomplir entièrement sa mission. » Elle bénéficie donc d’un appui croissant, où chaque intervenant augmente la complexité du système. Selon Dietmar Schorlemer, la plateforme d’appui aurait comme vocation d’agir comme charnière entre PFBC et appui à la COMIFAC afin de rendre les services plus efficaces. Il conçoit donc la future contribution allemande comme un appui « à la carte », qui se concentrera certes sur quelques domaines clés en concertation avec les autres intervenants mais reste flexible et basé sur des besoins exprimés de la COMIFAC.

8.7. Point sur l’OFAC – Observatoire des Forêts d’Afrique centrale

Faisant le point sur les perspectives pour l’OFAC, qui contribue spécifiquement à l’Axe 2 (connaissance de la ressource) du Plan de Convergence, Carlos de Wasseige a décliné l’objectif général de l’OFAC « assurer la disponibilité permanente des informations sur les forêts dans la sous région à l’ensemble du public y compris le suivi géo spatial ». La disponibilité permanente est d’ailleurs assurée via le site web de l’OFAC, où les données peuvent être plus à jour que dans la dernière version imprimé de l’État des Forêts (2008). La question qui persiste concerne toujours l’avenir de la structure de l’OFAC, qui ne devrait pas continuer à rester un système de suivi appuyé par l’Union européenne, mais plutôt une structure autonome de la COMIFAC.

8.8. Progrès de la certification forestière dans le Bassin du Congo

Le nouveau Directeur Régional FSC pour l'Afrique centrale, Elie Hakizumwami, s'est présenté lui-même dans sa nouvelle fonction ainsi que le progrès enregistré en matière de certification dans le Bassin du Congo.

8.9. Bref aperçu sur la contribution de l'OIBT à la mise en œuvre du PC

Ayant remarqué déjà au cours de la première journée que les contributions de l'OIBT dans la mise en œuvre du plan de convergence n'avaient pas été suffisamment pris en compte dans le système de suivi du SE, la représentante régionale Mme Célestine NTSAME-OKWO, a rappelé l'importance de l'initiative propre des pays COMIFAC à inscrire les propositions de projets soumis au financement de l'organisation dans la mise en œuvre du plan de convergence. L'OIBT peut appuyer pratiquement tous les axes du PC. Elle a aussi mis l'accent sur les programmes thématiques à partir desquels les pays peuvent bénéficier de l'appui en formulant des projets dans ces différents domaines couvrant les axes du Plan de Convergence (p.ex. application des lois forestières, la gouvernance et le commerce (FLEGT) ; réduction de la déforestation des forêts et la valorisation des services environnementaux dans les forêts tropicales ; transparence du commerce et des marchés). Selon Mme Ntsame-Okwo il convient de noter le rôle des coordinations nationales qui devraient informer le Secrétariat Exécutif de la mise en œuvre de différentes interventions des partenaires qui contribuent à la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC.

9. CONCLUSIONS DE LA REUNION DU CCR 8 Kinshasa (septembre 2010)

- Dans son mot d'ouverture le **Facilitateur sortant, Hans Schipulle**, a souligné les grands progrès accomplis en faveur de la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo et les grands défis à relever. Il a remercié tout les membres du PFBC pour leur soutien durant la facilitation Allemande. Le SE de la COMIFAC, Monsieur Raymond Mbitikon, S.E. José Endundo Bononge, ministre de l'environnement, de la Conservation de la nature et du tourisme de la RDC ainsi que S.E. Emmanuel Bizot, Ministre des Eaux et Forêts, de la Chasse et de la Pêche de la RCA ont rappelé leur engagement envers les axes de convergences mis de l'avant par la COMIFAC et ont souligné la haute performance du facilitateur sortant, Hans Schipulle, durant la période de facilitation, lui souhaitant de continuer à œuvrer en faveur des forêts du Bassin du Congo.
- **Préparation Sommet Forêts Tropicales (Yaoundé +10).** Le PFBC salue fortement la volonté de la RDC portée par la voix du Ministre Endundo, d'organiser le Sommet des Chefs d'Etat sur les Forêts Tropicales vers juin 2011. Les participants ont écouté avec beaucoup d'intérêt la proposition de concevoir cet événement sous deux angles à savoir : (1) d'inciter une concertation et confirmation renouvelées entre les Etats de l'Afrique centrale pour souligner l'engagement de la région sur des dossiers environnementaux, qui représentent aujourd'hui des dossiers majeurs dans le dialogue international ; et (2) de rendre cet événement en une occasion solennelle pour présenter à un public international cet image d'une région responsable et concernée par les questions d'importance globale.
- **Mise en œuvre Plan de Convergence / financement autonome.** Certaines difficultés (mandat du SE pour orienter les pays, fonctionnement des CN, mécanismes de partage d'informations pour assurer le suivi, capacités en ressources humaines du SE COMIFAC) peuvent freiner le travail du SE COMIFAC. On félicite tout ceux qui travaillent durement pour mettre en œuvre le PC, notamment le SE qui travaille dans des conditions (physiques) difficiles. Il y a un lien entre les difficultés de la mise en œuvre du PC et d'autres problèmes dans la région (appropriation nationale, financement autonome). Il est indispensable de rechercher des solutions qui permettent d'agir, et de sortir de la logique d'appuis ponctuels des projets pour tendre vers une planification et des stratégies politiques à long-terme. Concernant le manque de transparence dans le suivi ou le dévoilement des résultats des projets, les membres du PFBC sont appelés à faire plus d'effort pour communiquer sur les résultats atteints, ce qui rendrait l'appui à la COMIFAC plus efficace et améliorerait une mise en œuvre du PC plus équilibrée.
- **Les efforts de la CEEAC pour clarifier les relations institutionnelles entre COMIFAC et CEEAC sont louables.** Selon les informations du SE adjoint de la CEEAC, le mécanisme de décaissement des fonds devrait fonctionner à partir de 2011, à travers le transfert de quelques 300 millions du budget de la CEEAC à la COMIFAC, correspondant à la hauteur des engagements des 10 États membres à l'heure actuelle. La COMIFAC a besoin de plus de ressources, mais il est clair que pour obtenir le décaissement de plus de fonds propres des États, il faut intervenir auprès des ministres des finances, voir avec les Chefs d'États, afin d'obtenir la mise en œuvre du MFA. Les membres PFBC assurent le SE COMIFAC, et le CEEAC,

que beaucoup de partenaires sont prêts à mener des actions nécessaires, afin d'aider à la mise en œuvre de ce mécanisme de financement stable et autonome, et ne pas tomber dans le piège fréquent des soutiens ponctuels, quelque soit leur source : la CEEAC ou des membres PFBC.

- **APV – FLEGT : avancement significatif dans les négociations, tous les cinq états forestiers (Congo, Cameroun, RDC, RCA et Gabon) sont engagés dans le processus, à plusieurs niveaux.** Il est important de noter qu'on ne fait pas de la compétition de vitesse (qui est le premier à signer), parfois un pays a des dossiers plus difficiles à régler (p.ex. transit) ou entreprend déjà des mesures de mise en œuvre de l'APV alors que la signature formelle du partenariat n'a pas encore eu lieu. L'essentiel c'est que toute la région œuvre vers une gouvernance améliorée, et cette approche régionale pourrait même se traduire dans une négociation régionale entre l'UE et les pays de la sous-région, au moment où les APV seront à renouveler. La certification (secteur privé) et FLEGT (initiative gouvernance) sont complémentaires, il n'y a pas de doublon. Le marché des consommateurs demande plus d'informations sur la source du bois tropical, et si les émissions FLEGT permettent un accès facile aux marchés internationaux, la certification est un outil de dynamisation des ventes. Ensemble ces deux mécanismes offrent le choix entre les pays et les professionnels si ces marchés souhaitent les promouvoir parallèlement. L'objectif final des initiatives reste la réconciliation des objectifs de conservation et gestion, conservation et développement ; comment au mieux utiliser et valoriser la ressource, et comment sécuriser les marchés. Afin de vraiment réconcilier ces objectifs, une participation de toutes les parties prenantes dès le début des négociations est indispensables.
- **Négociations climat / processus Paris-Oslo. Meilleure compréhension de l'objectif du processus Paris-Oslo qui constitue une parallèle aux négociations pour un nouveau protocole, et dont le but est de dynamiser l'engagement** et de permettre de décaisser rapidement des sommes nécessaires pour la protection des ressources de stock de carbone, en attendant qu'un véritable mécanisme soit mise en place. Il faut remercier tous les partenaires qui appuient la COMIFAC et travaillent au développement des capacités de négociations, car le message est clair : il est indispensable d'arriver avec une position soudée à Cancun. Le PFBC souhaite que le prochain Conseil des Ministres (8-11 novembre) qui se tient à quelques semaines du Sommet de Cancun soit l'occasion pour finaliser une nouvelle position régionale. La présentation sur les outils satellites nécessaires pour MRV a contribué à la compréhension générale sur les capacités techniques qui doivent être mise en place, les exigences pour faire le calcul/suivi des stocks en carbone, ce qui sert finalement comme base scientifique pour toutes les négociations sur le financement possible à travers REDD.
- **Gestion des forêts sèches et des plantations forestières. Sujet dont nous n'avons pas tellement l'habitude de parler, bien que la moitié de la couverture du sol en Afrique central soit constituée de forêts sèches, savanes, et cultures de forêts.** Il faut remercier tous ceux qui se sont prêtés à l'exercice, et il est souhaité que ce ne soit pas la dernière fois qu'on en parle lors d'une réunion PFBC. Surtout parce que le sujet peut être abordé à des niveaux différents : (1) connaître davantage les préoccupations de politique forestière des pays « secs », comme le Burundi, (2) apprendre comment intégrer la gestion de l'ensemble des terres,

forêts incluses, dans les plans nationaux de développement (RDC) et finalement (3) aller vers des exemples/leçons de réhabilitation, restauration, mise en défens et reboisement, en abordant les sujets avec la plus grande précision possible, pour savoir ce qui marche et ce qui ne marche pas. L'objectif original de la séance (document d'orientation) portait plutôt sur ce dernier niveau, mais comme c'était la première fois, une variété de présentations était aussi très constructive. On a bien noté que la dynamique de réhabilitation gagne du terrain et que le front pionnier se déplace en direction de la savane avec des surfaces, densités et diversité améliorées. On a aussi noté le succès des simples mises en défens et la capacité de la forêt à se réhabiliter. Pour maintenir les interdictions de coupe (bois de feu) il faut offrir des combustibles alternatifs. En même temps, il est nécessaire de clarifier les retombées financières, pour garantir la pérennisation des projets d'appui. Il est nécessaire de préciser le cadre juridique/administratif pour gérer et bien utiliser les retombées financières et afin de rémunérer la prime protection qui est jugée indispensable. Plantations forestières : L'objectif de la plantation doit être déterminé par tous les participants dès le départ. Il faut éviter de succomber dans la polémique au regard de certaines espèces exotiques (Eucalyptus) qui peuvent générer revenus importants, mais il est important de bien choisir l'espèce adaptée à l'objectif et au sol. Une plantation est toujours artificielle, il est donc essentiel de déterminer quel objectif est visé. On a noté l'importance socio-économique des forêts des zones sèches, il faut continuer à intégrer ce sujet à l'agenda COMIFAC / PFBC.

- **État de la mise en place des aires protégées transfrontalières. La gestion transfrontalière est un outil d'harmonisation des politiques.** Dans le TNS : La mise en place des aires protégées transfrontalières demande un appui considérable avec les différents cadres institutionnels et réglementaires et requiert la coordination dans la mise en œuvre des activités. La gestion des ressources naturelles dépend de la participation des différents acteurs locaux. Dans le TRIDOM, la problématique du braconnage des éléphants et le commerce illégal d'ivoire méritent une approche coordonnée. Les défis et les opportunités liés à l'exploitation minière dans les paysages méritent une attention particulière. Une réflexion plus approfondie est nécessaire sur la manière de faire de ces projets miniers des opportunités pour la conservation. Il est important que le GEF libère les fonds pour la promotion des activités planifiées. Grâce à l'Allemagne, au FEM et à la France, une aire protégée transfrontalière Sine-Oura et Bouba Ndjidha entre le Tchad et le Cameroun est en cours de création. Le Ministre en charge de l'environnement et de l'économie forestière du Congo a plaidé pour un engagement des Ministres des pays membres du TNS, la promotion de l'écotourisme, le recrutement du personnel de la conservation et la lutte contre la criminalité environnementale. Il a invité les donateurs et les pays à promouvoir des actions concrètes et en augmentant les budgets de la conservation Initiatives d'appui à la COMIFAC
- **La passation de témoin avec l'évaluation germano-canadienne et la présentation de la feuille de route du Canada.** Certains sujets qui ont été notés dans l'évaluation précédente restent d'actualité (concertation, définition du concept « appui », et mécanisme de communication/ transfert d'information, discrimination de l'appui par pays). Des efforts de la facilitation allemande ont permis d'enregistrer des progrès sur beaucoup de ces points, mais il faudra continuer à maintenir ces efforts. Concernant la feuille de route canadienne, les membres PFBC ont salué l'initiative canadienne de mettre l'accent sur la lutte contre la

pauvreté, surtout si la facilitation réussit à impliquer tous les intervenants capables d'influencer cette lutte, notamment les réseaux de la société civile. Rio+20 constituera une date critique dans l'agenda de la facilitation canadienne. La facilitation canadienne a bien noté l'appel d'urgence des partenaires de ne pas confondre le renforcement des capacités de la COMIFAC avec la tendance à se substituer, car trop souvent – et par soucis de bien conduire une initiative ou de réussir son projet – les partenaires sont trop enclins à se substituer. L'appel de l'Allemagne dans ce sens a été entendu. Seul un partenaire doté d'une autonomie peut être un vrai partenaire, chacun pouvant discuter librement pour faire avancer les causes communes.

10. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants au Comité Consultatif Régional, Kinshasa 27 au 28 septembre 2009

	NOM	EMAIL	PAYS/ INSTITUTION
1.	Aaron FISHMAN	FishmanAD@state.gov	US State Department, Ghana
2.	Aboubakar NJOYA	aboubakarnjoya@yahoo.fr	Institut des Recherche pour le Développement (IRD), Cameroun
3.	Alain PENELON	penelon_alain@yahoo.fr	Union Européenne, Conseiller FLEGT COMIFAC
4.	Allard BLOM	allard.blom@wwfus.org	WWF US
5.	André TOHAM	atoham@wwfcarpo.org	WWF CARPO
6.	Augustin MIHIGO	amihigo2001@yahoo.fr	Rwanda (Chef du Service aménagement forestier)
7.	Bamba DIOP	a.diop@afdb.org	BAD/CBFF, Cameroun
8.	BATOUM THEMOTIO	themotio@yahoo.fr	Cameroun, CN COMIFAC
9.	Benoît DEMARQUEZ	b.demarquez@terea.org	Cabinet TERE, Libreville
10.	Bernard CASSAGNE	frm@frm-france.com	FRM France/ ATIBT
11.	Benoît KISUKI	benoitkisuki@gmail.com	Conservation International, RDC
12.	Bienvenu NGOY	bienvenu_ngoy@yahoo.fr	CEFDHAC/RDC
13.	BIHINI WON WA MUSITI	bihini.won.musiti@pacebco-ceeac.org	BAD/ CEEAC
14.	Brian McGRATH		US EMBASSY RDC
15.	Bruno PERODEAU	bperodeau@wwfcarpo.org	WWF CARPO
16.	Carlos DEWASSEIGE	cdewasseige@foraf.eu	FORAF
17.	Catherine AZOUANGUI		Directrice Environnement, RCA
18.	Célestine NTSAME O.	nocmc@yahoo.fr	OIBT/ITTO
19.	Cléto NDIKUMAGENGE	cleto.ndikumagenge@baccyde.org	Facilitation CAN
20.	Cornelia SEEGER	Cornelia.seegers@gtz.de	Facilitation ALL
21.	Cyril LOISEL	Cyril.loisel@diplomatie.gouv.fr	France
22.	Daniel HAAS	Daniel.haas@bmz.bund.de	Allemagne

	NOM	EMAIL	PAYS/ INSTITUTION
23.	Danièle FOUTH	danielle.fouth@gtz.de	GTZ
24.	Daouda NDIAYE	daouda.ndiaye@undp.org	PNUD /UNDP Dakar
25.	Denis MAHONGHOL	denismahonghol@yahoo.fr	PNUE /UNEP
26.	Dietmar SCHORLEMER	Dietmar.schorlemer@gtz.de	GTZ
27.	Dominic BAUWENC	dominique.bauwens@fao.org	FAO, RDC
28.	Ellen SHAW	shawem@state.gov	US State Department, Washington
29.	Elie HAKIZUMWAMI	e.hakizumwami@fsc.org	FSC Directeur Régional
30.	Emmanuel BIZOT	yvesyalibanda@yahoo.fr	RCA, Président COMIFAC
31.	Emmanuel HEUSE	Emmanuel.heuse@btcctb.org	Union Européenne, RDC
32.	Eric GITADI	Fib3552@yahoo.fr	FIB, RDC
33.	Eulalie BASHIGE	eulaliebashige@yahoo.fr	REFADD RDC
34.	Filippo SARACCO	Filippo.saracco@ec.europa.eu	Union Européenne, RDC
35.	François NAOUEYAMA		RCA, Ministre Environnement
36.	Gabriel MOLA MOTYA	fib3552@yahoo.fr	FIB, RDC
37.	Gaius ELENGA	gaius_elenga@yahoo.fr	Point Focal UNCCD, RDC
38.	Gaston GRENIER	gigrenier@sympatico.ca	Facilitation CAN
39.	Guillaume ERNST	ernstg@afd.fr	France / AFD
40.	Guy MERCIER	guy.mercier@international.gc.ca	Canada
41.	HAMI TAGA	hamidtaga30@yahoo.fr	Tchad
42.	Hans SCHIPULLE	hans.schipulle@gmx.de	Facilitation ALL
43.	Irène WABIWA	irenekw2@yahoo.fr	Greenpeace RDC
44.	Jaap SCHOORL	jaap.schoorl@gtz.de	GTZ
45.	Jacques TUNGUNI	jtunguni@yahoo.fr	RDC
46.	Jean Claude SOH	jeanclaude.soh@baccyde.org	Canada
47.	Jean-Claude MULIELE	+243 998168519	CIRAD/ Fondation Hans Seidel
48.	Jean Claude MBAINDOLUNAL	mjeanclaude@hotmail.com	RAF/PACEBCO
49.	Jean Jacques ZAM	janjakzam@yahoo.fr	REPAR

	NOM	EMAIL	PAYS/ INSTITUTION
50.	Jean MUNENG ILUNGA	Jean_muneng57@yahoo.fr	RDC
51.	Jean-Marie NOIRAUD	jmnoiraud@yahoo.fr	Consultant
52.	Jean-Michel SIONNEAU	ecofac4crjmsionneau@yahoo.fr	Union Européenne /ECOFAC
53.	Jean-Pierre AGNANGOYE	jp_agnangoye@yahoo.fr	RAPAC
54.	Jean-Noël MARIEN	marien@cirad.fr	CIRAD
55.	Jean-Pierre THEBAULT	Jean-pierre.THEBAULT@diplomatie.gouv.fr	France
56.	Jef DUPAIN	jdupain@awfafrica.org	African Wildlife Foundation
57.	Johannes KIRCHGATTER	johannes.kirchgatter@wwf.de	WWF Allemagne
58.	John FLYNN	joflynn@usaid.gov	USA / USAID RDC
59.	John G. SIDLE	jsidle@fs.fed.us	USA / US Forest Service RDC
60.	José ENDUNDO BONONGE	jebendundo@hotmail.com	RDC, Ministre
61.	Joseph Roland MATTA		Cameroun, Secrétaire d'État MINFOF
62.	Joël KIYULU	joel.kiyulu@iucn.org	UICN/RDC
63.	Joel LOUMETO	loumeto@hotmail.com	Congo
64.	Jean-Gael JOURGET	jjourget@hotmail.com	FRM RDC / ATIBT
65.	Julie GAGOE	j.gagoe@africanmodelforests.org	Réseau Africain Forêts Modèles
66.	KAPUPU DIWA	repaleac@yahoo.fr	REPALEAC
67.	Bakach Dikand KADIATA	m.c.coulibaly@afdb.org	BAD, Bureau Régional RDC
68.	Ken CREIGHTON	Ken.creighton.wwf@gmail.com	WWF CARPO
69.	Kenneth ANGU ANGU	Kenneth.angu@iucn.org	CARPE UICN
70.	Kinger LOKOFE	kingerlokofe@yahoo.fr	REJEFAC RDC
71.	Landing MANE	lmane@osfac.net	OSFAC
72.	Lars EKMAN	lars.ekman@mfa.no	Norvège
73.	Léonard USONGO	leonard.usongo@iucn.org	UICN
74.	Louis Roger ESSOLA-ETOA	alossierl@yahoo.fr	CEFDHAC
75.	Lyna BELANGER	lynabel2000@yahoo.fr	WRI

	NOM	EMAIL	PAYS/ INSTITUTION
76.	Martin NORMANDEAU	martin.normandeau@acdi-cida.gc.ca	Canada
77.	Martin TADOUM	tadoum@yahoo.fr	SE-COMIFAC
78.	Michel BAUDOUIN	b.michel@unesco.org	UNESCO
79.	Michel PRE	michel.pre@diplomatie.gouv.fr	France
80.	Michel TACHE	michel.tache@acdi-cida.gc.ca	Canada
81.	MOULNANG TAL	moultal@yahoo.fr	Tchad
82.	Natacha QUIST	nquist@wwfcarpo.org	WWF CARPO
83.	Nicolas BAYOL	nbayol@frm-france.com	FRM/ATIBT
84.	Philippe DUCHOCHOIS	phduchochois@yahoo.fr	France
85.	Pierre METHOT	pmethot@wri.org	WRI
86.	Raymond LUBUENAMO	rlumbuenamo@wwfcarpo.org	WWF DRC
87.	Raymond MBITIKON	rmbitikon@yahoo.fr	SE-COMIFAC
88.	Raymond NDOMBA NGOYE	ndombangoye@yahoo.fr	Gabon
89.	Remy MUKONGO	remymuk@yahoo.fr	CEEAC
90.	Richard TSHOMBE	rtshombe@wcs.org	WCS
91.	Robert LEPROHON	robertleprohon@yahoo.ca	USA
92.	Rubens NAMBAI	nambairubens@yahoo.fr	RCA
93.	Sadia DEMARQUEZ	Sadia.demarquez@iucn.org	UICN
94.	Samuel MAKON	Samuel.makon@gtz.de	Facilitation ALL
95.	Sébastien Luc KAMGA KAMDEM	Sebastien.ravap@gmail.com	RAPAC
96.	Shibata KAZUNAO	shibata.kazunao@jica.go.jp	Japon
97.	SUPARNA BISWAS	sbiswas@wwfcarpo.org	WWF CARPO
98.	Stefan DE GRELING	SDEGreling@wwfcarpo.org	WWF CARPO
99.	Stefan ESSEL	Stefan.essel@gtz.de	GTZ
100.	Sven WALTER	s.walter@global-mechanism.org	Mécanisme Mondial
101.	Sylvestre NDONSE	ndosyl@yahoo.fr	Burundi
102.	Thomas FONDJO	t.fondjo@unesco.org	UNESCO
103.	Toussaint MOLENGE	Toussaint.molenge@iucn.org	CARPE IUCN

	NOM	EMAIL	PAYS/ INSTITUTION
104.	Virginie LEROY-SAUDUBRAY	leroy-saudubrayv@afd.fr	France / AFD
105.	Vital KATEMBO	Vital.katembo@gmail.com	UICN
106.	Wolf BONGOYE	Wolf.bong@yahoo.fr	Congo
107.	Yasmin MOEBIUS	moebius@eva.mpg.de	Institut Max Planck, Allemagne
108.	Yves YALIBANDA	yvesyalibanda@yahoo.fr	RCA
109.	Yvonne SANSA	aysansa@hotmail.com	RDC